



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Aujourd'hui, mardi 11 avril 2017, à 18 H.30, le Conseil municipal de Cappelle la Grande (29 membres en exercice), convoqué le 04 avril 2017, s'est réuni au Palais des Arts & des Loisirs.

Etaient présents :

Julien GOKEL, Stéphane GOUVART, Sandrine HAELEWYCK, Bernard CAIGNIEZ, Annick TOWLSON, Jacques HANNEBIQUE, Isabelle MARCHYLLIE, Sophie AGNERAY, adjointes et adjoints municipaux, Jackie DESOUTTER, Patrick DERYCKE, Thérèse DEVROE, Claudine DONDAINE, Hervé PROVO, Gilles GUILBERT, J. Jacques LARROQUE, Paulette WEIZMANN, Régis SCHILLEWAERT, Odile DEBRUYNE (arrivée à 19 H.10 a voté à partir de la question n° 8), Christine ALLOUCHERY, Sylvestre KASPRZYK, Valérie FERYN, Céline LEGRAND-BARET, Martine LAVOGIER, Stéphane GOKEL, Franck GONSSE, conseillères et conseillers municipaux,

Absente :

Absent(e)s ayant donné procuration : Léon DEVLOIES – Maire, Odile DEBRUYNE (procuration question n° 1 à 7), Sandrine PLADYS, Sébastien DECLERCK, Amélie FOURNIER.

Secrétaire de séance : Céline LEGRAND-BARET

Date d'affichage du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal : 19 avril 2017

M. Julien Gokel :

Nous allons procéder à l'ouverture de cette séance du Conseil Municipal. En avant-propos, vous avez remarqué que M. Le Maire est absent. Pour justifier son absence, il est important de vous expliquer pourquoi il n'est pas là : M. Le Maire depuis ce midi est hospitalisé au Centre Hospitalier de Dunkerque, son rythme cardiaque a à nouveau baissé. Malheureusement depuis quelques semaines, après son retour aux responsabilités, il a repris le travail avec beaucoup de difficultés et beaucoup de décisions difficiles à prendre, au regard de la situation financière de la commune. La difficulté du climat l'a également amené à ne pas se sentir trop en forme, il était donc aux urgences ce midi, il est gardé ce soir. Toutefois, ne vous inquiétez pas, je l'ai eu au téléphone, il n'est pas non plus dans un état insatisfaisant, il est dans un état satisfaisant.

J'ai la lourde tâche de le remplacer ce soir. Je rappelle que le Conseil Municipal est une séance publique, mais n'est pas une réunion publique, donc seules les personnes élues autour de cette table ont droit à la parole.

Je vais demander à Me Legrand-Baret de procéder à l'appel, merci.

M. GOKEL rappelle au Conseil Municipal que la séance est enregistrée

M. Julien Gokel : merci Me Legrand-Baret.

En avant-propos, et avant de démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal, j'aimerais revenir au nom de M. Le Maire, sur un certain nombre de rumeurs qui se propagent sur la commune reliées au dernier débat d'orientation budgétaire. Simplement, vous n'êtes pas sans savoir, et on l'a déjà rappelé, et on ne va pas refaire de débat d'orientation budgétaire ce soir, cela fait un peu plus de cinq ans que nous perdons plus d'un million d'euros de dotation d'Etat. Cela fait 5 ans et même bien au-delà que les dotations d'Etat baissent pour la commune et pour beaucoup d'autres communes de la Communauté Urbaine et en France. La situation financière qui est la nôtre nous amène à devoir prendre des décisions. Il y a eu un travail de mené, une convention avec la Communauté Urbaine de Dunkerque afin de nous aider pour ne pas être mis sous tutelle. Il y a eu également un rapport de la Cour des Comptes. Ce rapport a été présenté lors du dernier Conseil Municipal, nous ne reviendrons donc pas dessus aujourd'hui, mais il nous a amené à vous présenter cette situation financière et la stratégie financière qui a été adoptée ici à l'unanimité des élus. Parmi nos décisions, il y a un plan pluriannuel d'investissement pour près de 6 millions d'euros. Nous allons réinvestir dans l'ensemble des bâtiments communaux pour leur permettre d'être à nouveau opérationnels. Dans ce plan pluriannuel d'investissement, il y a l'école Jean Jaurès qui est une priorité pour la commune, le complexe sportif Albert Denvers qui est en ce moment réhabilité. De la même manière, l'école Jean Jaurès va faire l'objet, en plusieurs phases, d'une réhabilitation, ceci et en priorité. Selon la Cour des Comptes, c'est pour cela que M. Le Maire a souhaité prendre cette décision, même si c'est difficile, et qu'il n'est pas insensible à ce que représente à la fois le centre équestre et le boulodrome, il a fait le choix de mettre en vente plusieurs bâtiments communaux, et des terrains communaux, comme le terrain de rugby, notamment. Effectivement le centre équestre est concerné. Nous avons été interpellés par votre présence et les rumeurs qui se propagent, et également par un tract que l'on a pu voir ce matin. Juste pour rappel, le centre équestre fera l'objet d'une vente avec une acquisition que ne sera conditionnée qu'à partir du moment où, et c'est la volonté de M. Le Maire, c'est pour cela que je m'en fais le messager, qu'à partir du moment où on conditionne la possibilité d'une activité pour les Cappellois en continuité avec ce que vous connaissez aujourd'hui. C'est-à-dire, aujourd'hui, le centre équestre ne peut pas continuer à peser sur le budget municipal, car il pèse trop lourd pour son fonctionnement et pour le bâtiment. La Cour des Comptes nous a pointé un certain nombre de bâtiments dans le patrimoine qui pèsent lourd sur le budget de la commune, et qui demain, si nous continuons, nous mettraient en difficulté. Nous devons donc faire des choix, car nous avons 4 écoles, 2 complexes sportifs, un palais des arts qui pèse également lourd, des salles qui sont lourdes en termes de fonctionnement. La logique financière qui est celle-là nous amène à faire des choix par contrainte, et non par volonté municipale. Il y a des choix qui sont ceux que M. Le Maire a fait, mais néanmoins, la logique est celle-là, c'est-à-dire qu'il est hors de question que le centre équestre soit vendu à un gestionnaire privé sans que l'activité puisse continuer. La condition, et c'est pour cela que M. le Maire rencontrera les associations concernées, à la fois le centre équestre et le boulodrome, la vente ne sera conditionnée qu'à partir du moment où vous pouvez continuer votre activité. C'est pour cela que je souhaitais faire passer ce petit message de M. Le Maire qui prendra le temps de recevoir l'ensemble du comité du centre équestre. Il n'est pas dans la volonté de M. Le Maire d'éteindre ou de fermer le centre équestre, c'est hors de question. Il est donc tout-à-fait logique que l'on mette fin à la propagation d'un certain nombre de rumeurs dans la commune. De la même manière, très calmement, j'ai pu lire dans un tract, ce matin qu'il y avait une fuite du CCAS, concernant la fin du colis des anciens, j'en parle sous la bienveillance de Jackie Desoutter, ici présent : il est absolument hors de question que le colis des anciens soit annulé cette année. Les anciens auront comme chaque année leur colis, et auront peut-être même aussi leur pain gâteau, n'est-ce pas cher Jackie. Voilà donc pour mettre fin aussi à cette rumeur. Tout cela étant dit, je vais passer au premier point l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal s'il y a des observations? Pas d'observation? On passe, merci

01) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2017 ?

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2017 est adopté,
A L'UNANIMITE.

02) DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT a pris les décisions suivantes :

- Achat de prestations de services avec la société SEGILOG, rue de l'Eguillon, 72400 La Ferté-Bernard, pour une durée d'un an ferme et non reconductible à compter du 01/06/2017 concernant :
 - L'acquisition du droit d'utilisation des logiciels pour un montant de 15.268,50 € HT.
 - La maintenance et la formation pour un montant de 1.696,50 € HT.
 - Le droit d'utilisation de deux licences MapXTreme pour un montant de 190,00 € HT.
- Convention signée avec la CUD pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local de condoléances situé au cimetière communal (annule et remplace la décision prise le 15 mars 2017))

03) MAINTIEN D'UN POSTE D'ADJOINT : DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu l'article n° 31 (retrait d'une délégation à un adjoint) du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Cappelle la Grande,

Vu l'arrêté du Maire n° 2017/135 en date du 31 mars 2017 portant cessation de la délégation de fonction à M. Stéphane GOUVART, à compter du 31 mars 2017,

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Adjoint (remplaçant Monsieur le Maire empêché) qui précise que sans qu'il en soit nul besoin mais dans le respect de la tradition qui veut que les membres du Conseil Municipal soient informés du suivi des affaires communales, Monsieur le 1^{er} adjoint indique que les relations de M. le Maire avec le 2^{ème} Adjoint se sont substantiellement dégradées depuis plus d'un an et qu'en l'état il semble difficile de poursuivre dans cette voie, la perte de confiance devenant préjudiciable à la bonne administration de dossiers communaux. En conséquence, Monsieur le Maire a notifié à M. Stéphane GOUVART son arrêté de retrait de délégation en date du 31 mars 2017,

Considérant qu'à la suite de la cessation de la délégation de fonction à M. Stéphane GOUVART, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de M. Stéphane GOUVART dans ses fonctions, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal, conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil Municipal, de voter à main levée le maintien ou non de M. Stéphane GOUVART dans ses fonctions d'adjoint au Maire, le vote au scrutin secret prévu par l'article L.2121-21 du CGCT n'ayant pas été réclamé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après le vote à main levée, dont les résultats sont les suivants :

→ Nombre d'élus présents 24
→ Nombre d'élus ayant donné procuration 5
→ Favorables au maintien 4
→ Défavorables au maintien 22
→ Abstentions 3

- DECIDE de mettre fin aux fonctions d'adjoint au maire de Monsieur Stéphane GOUVART.
- PRECISE que cette cessation interviendra au 12 AVRIL 2017.

M. Julien Gokel : avez-vous des observations ? M. Gonsse

M. Franck Gonsse :

Bonjour à toutes et à tous.

Nous, notre position sera la suivante. M. Le Maire n'étant pas là, nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Pour cette 3^e délibération vous demandez au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait des délégations de votre 2^e poste d'adjoint, et nous en ce qui nous concerne, nous ne participerons pas à ce vote car nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet lorsque l' élu a été condamné pénalement pour violence sur une agent municipale, ainsi qu'envers une conseillère municipale. Nous maintenons que c'est l'absence de fermeté, et l'hésitation de M. Le Maire qui sont à l'origine de la situation actuelle. Ce problème n'est pas le nôtre, mais bien celui de votre groupe majoritaire.

M. Julien Gokel :

Merci M. Gonsse. Quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

Me Sandrine HAELEWYCK :

Bonsoir à toutes et à tous.

Avant de passer au vote, je voulais simplement rappeler qu'au nom des valeurs de la République, tout élu majoritaire ou d'opposition a droit à la parole lors d'un Conseil Municipal. Au nom de ces valeurs que je porte, je tiens à rappeler ce soir que la position des élus communistes reste la même, nous nous opposons au retrait du poste d'adjoint au maire de M. Stéphane Gouvard. Ses affaires privées restent des affaires privées. Je terminerai par ce rappel : dès 2013 une économie de 173.000 € a été réalisée grâce à une meilleure gestion du recrutement des animateurs, maintien de la gratuité des BAFA, mise en place du péricentre, mise en place de la restauration pendant les centres de loisirs d'été, mise en place des centres de loisirs pendant les petites vacances, création d'un espace jeunesse qui ne cesse d'évoluer, création d'un festi'jeunesse. Je pense que ce rappel est à faire. Travail positif d'un élu investi pour sa ville et que l'on puni aujourd'hui pour avoir mis en garde sur quelques projets, réalisables certes, mais pas à ce jour, vu la situation financière actuelle de la ville. Cette bonne gestion prouve une bonne capacité de gestion d'analyse, sans compter les nombreuses propositions faites pour redresser les finances de la ville, le bien-être des cappellois, comme par exemple le mécénat pour la rénovation du beffroi, le rachat des crédits, mais M. Stéphane Gouvard n'a jamais été entendu. Merci.

M. Julien Gokel :

Merci Me Haelewyck. M. Gouvard ?

M. Stéphane Gouvard :

Merci.

Je n'ai pas été condamné pénalement, il faut le savoir.

Comme le dit si bien Guy Béart dans sa chanson : "Le premier qui dit se trouve sacrifié, d'abord on le tue, puis on s'habitue, on lui coupe la langue et on le dit fou à lier. Après sans problème, parle le deuxième. Le premier qui dit la vérité doit être exécuté"

J'affirme que M. Le Maire m'a proposé mon silence pour une succession. Désolé, mais je suis une vérité.

Je suis déçu, car avant d'être élu, M. Le Maire absent, je suis Cappellois, je suis bénévole. Je suis déçu de ce mépris envers la population. Je suis attristé de ce pillage de notre patrimoine. Si certains se sont sentis agressés, comme écrit dans la presse, ce n'est rien à l'agression ouverte envers les Cappelloises et les Cappellois. Nous sommes élus par eux, pour eux, alors écoutons les, car ils sont notre démocratie. Il est facile de dire chaque année que nous avons des problèmes financiers, et derrière réaliser des projets au coût onéreux, puis sacrifier tous les modèles que nous avons promis de maintenir, améliorer et développer. C'était notre programme. Ce qui est encore plus grave, c'est d'entendre dire que la vie associative n'est pas une obligation pour notre ville. Que ce n'est aucunement une priorité aujourd'hui pour notre ville, qu'elle est accessoire. C'est tout l'inverse de notre programme. Pourtant c'est la plus belle des réussites sociales, d'intégration et de mixité dans le partage, un bastion de la solidarité et du bien-être, le cœur de notre vie, ce qui a fait Cappelle la Grande. Quand nous avons été élus, nous avons promis de suivre un programme, aujourd'hui on oublie ces promesses, on oublie les Cappellois, un papier, la vitrine d'un mensonge. Désolé, mais mes convictions sont de conserver la vie des Cappelloises et Cappellois. Il faut venir dans les manifestations, il faut parler avec la population. Voir des enfants, des parents pleurer, de tout voir s'envoler à l'allure d'une parole électoraliste. Je ne vous reconnais plus M. Le Maire, même si vous n'êtes pas là, vous n'êtes plus le candidat, puis le maire fraîchement élu que j'ai connu. Où sont passées ces convictions ? Où est passé l'intérêt pour les Cappellois ? Qu'est-il arrivé depuis plus d'un an maintenant ? Ne pas être près de notre population, c'est démissionner de son rôle pour un élu, qu'il soit bien plus qu'un titre sur une carte de visite. Détruire notre programme pour fortement augmenter

les charges de personnel, 3.8 millions en 2013, avec un objectif de 4.5 millions en 2020 ! c'est sans dire que vous avez déjà annoncé en comité restreint que pour contenir le maximum des charges de personnel, vous supprimerez les acquis passés des fonctionnaires, suppression au maximum des heures supplémentaires, etc... Toucher au porte-monnaie des travailleurs est pour moi inadmissible, et je ne peux supporter cet état d'esprit. On ne touche pas au porte-monnaie d'un ouvrier. Il est indispensable de revoir cette politique mise en place pour les trois années à venir. C'est la qualité de notre ville qui est en jeu. La vérité financière est donc d'éviter la mise sous tutelle si souvent programmée depuis deux ans. M. Le Maire, j'espère qu'il ira bien, mes chers collègues, il faut dès aujourd'hui ouvrir les yeux, il faut ouvrir son cœur aux Cappellois, ne pas dilapider notre ville. Ce n'est pas pour cela que nous avons été élus, je vous le rappelle. Regardez autour de vous ce soir, et regardez la réalité, elle est présente, elle vit, elle se bat pour son bonheur et sa fierté. Vive la vie associative, vive le bonheur, le partage, la solidarité, et vive Cappelle la Grande. Je vous remercie.

04) COMPTE DE GESTION 2016 DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Percepteur, qui n'appelle ni observation, ni réserve, puisque identique au compte administratif de la commune.

05) COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La présidence de la séance est assurée par M. Jacques HANNEBIQUE, doyen d'âge, M. le Maire ayant quitté la salle du conseil municipal au moment du vote.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

012	Charges de personnel	4 254	812.46
014	Atténuations de produits	213	000.00
65	Autres charges de gestion courante	993	165.63
66	Charges financières	73	144.21
67	Charges exceptionnelles	1	101.15
042	Opérations d'ordre	268	249.77
TOTAL		8 149	074.59

RECETTES

013	Atténuations de charges		665.84
70	Produits et ventes diverses	254	968.10
73	Impôts et taxes	5 916	159.89
74	Dotations et participations	2 418	610.13
75	Autres produits de gestion courante	34	979.71
76	Produits financiers		106.19
77	Produits exceptionnels	128	205.16

042	Opérations d'ordre	26 398.89
TOTAL		8 780 093.91

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

R	8 780 093.91
D	8 149 074.59

631 019.32

Soit un excédent pour la section de 631 019.32 €uros

BILAN D'INVESTISSEMENT

DEEPPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	192 985.31
20	Immobilisations incorporelles	32 161.26
21	Immobilisations corporelles	459 673.96
040	Opérations d'ordre	<u>26 398.89</u>
TOTAL		711 221.42

RECETTES

10	Dotations et fonds divers	600 442.04
16	Emprunts et dettes assimilées	2 300.00
27	Autres immobilisations financières	6 986.44
040	Opérations d'ordre	268 249.77
041	Opérations patrimoniales	<u>0.00</u>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

R 877 978.25

D 711 221.42

166 756.83

Soit un excédent pour la section de 166 756.83 €uros.

RESULTAT DE CLOTURE 2016

Excédent d'investissement 2016	166 756.83
Excédent de fonctionnement 2016	631 019.32
Excédent d'investissement 2015	<u>48 691.68</u>
	846 467.83

Résultat net de clôture pour 2016 : + 846 467.83 €

M. Hannebique :

Merci M. Schillewaert. Est-ce qu'il y a des questions ? oui

M. Stéphane GOUVART :

Comme vous pouvez l'observer sur le compte administratif, on est sur une bonne remontée, c'est ce qui ne va pas enclencher pour 2017-2018-2019, malheureusement. On peut voir que les charges de personnel ont déjà augmentées. Il faut savoir que quand la Communauté Urbaine est venue présenter au groupe à trois reprises, l'objectif était de descendre entre 4 et 4.1 millions d'euros, pour anticiper les baisses, mais aussi pour anticiper les travaux, pour ne pas vendre ce qu'on devra vendre aujourd'hui. Nous étions sur la bonne voie, il y a encore des efforts à faire sur les charges de personnel, mais vous allez vous en rendre compte pour le budget primitif 2017, comment ces charges de personnel vont augmenter. Car derrière tout cela, vous allez aussi observer qu'il y aura les aussi les subventions de la vie associative qui prennent malheureusement une forte baisse due à cette non maîtrise de charges de personnel. Aujourd'hui, nous nous devons de regarder sérieusement ces charges de personnel, car certaines ont fait gagner de l'argent, mais d'autres qui sont purement administratives ne font jamais gagner de l'argent ; ce n'est pas moi qui le dit, c'est ce que font les chefs d'entreprises, donc il faut faire attention à ça. Aujourd'hui, les comptes sont bons, 2016 correct, la renégociation des prêts a été un souffle énorme, mais n'oublions pas que nous avons déjà sacrifié une piscine pour ça. Il serait malheureux de sacrifier autre chose. Voilà tout ce que je voulais dire pour le compte administratif 2016.

M. Hannebique : pas d'autre question?

Nous allons passer au vote.

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2016 présenté ci-dessous :

M. Julien Gokel :

Merci à l'ensemble du Conseil Municipal pour l'adoption à l'unanimité de ce compte administratif qui montre que tout de même les orientations qui ont été prises sont validées par l'ensemble, tant mieux. C'est donc un satisfecit que l'on fera passer à M. Le Maire.

06) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – AFFECTATION DU RESULTAT

Après étude et accord de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 631.019,32 €uros.

07) IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2017

Après consultation de la commission des Finances, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de voter le maintien des taux d'imposition pour 2017, à savoir :

→ Taxe d'habitation	34,82
→ Taxe foncière bâti	27,40
→ Taxe foncière non bâti ...	62,97

M. Julien Gokel :

Merci M. Schillewaert. Juste un petit mot pour vous dire que depuis que nous sommes aux responsabilités, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition.

M. Le Maire a demandé de bien expliquer à la population que si nous sommes obligés de faire des choix comme nous l'avons expliqué tout à l'heure dans les orientations budgétaires, c'est pour éviter aussi, à la fois la mise sous tutelle, mais aussi pour éviter une augmentation substantielle des taux d'imposition qui sont déjà au taquet. Je rappellerai que nous sommes déjà dans le trio de tête de l'agglomération dunkerquoise. Nous sommes la 36^è commune en termes d'imposition sur 36000 communes. Donc à un moment donné, je pense qu'on est un peu au taquet.

M. Stéphane Gokel :

C'est une bonne raison pour ne pas les augmenter, mais je reviendrai sur ce qui avait été dit au Conseil Municipal précédent, M. Le Maire a souligné qu'en 2011, M. Gouvert avait fait voter à l'unanimité, il me semble que d'autres élus étaient bien présents et M. Le Maire était adjoint à l'époque, donc il a voté aussi cette hausse.

M. Julien Gokel :

oui bien-sûr.

M. Stéphane Gokel :

ce qui laissait penser que c'était une décision unilatérale de Roger Gouvert. Donc voilà, sur ce, un peu de dignité, de tranquillité, et de revenir sur la réalité des choses. Par contre vous parliez de la dotation d'Etat aussi la dernière fois. Bien sûr que nous avons conscience de la baisse de cette dotation depuis plus de cinq ans et tout ça pour dire que ça ne nous a pas empêché en 2013 et 2014, et le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes de dégrader des chiffres encore un peu plus.

M. Julien Gokel :

Merci.

Est-ce que vous avez d'autres observations ?

08) BUDGET PRIMITIF 2017

Après en avoir délibéré par 22 voix « POUR » et 7 voix « CONTRE », le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2017 tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

013 Atténuation de charges	673.00 €
70 Produits des services du domaine et ventes	267 751.00 €
73 Impôts et taxes	6 022 110.00 €
74 Dotations et participations	2 211 438.00 €
75 Autres produits de gestion courante	36 729.00 €
76 Produits financiers	150.00 €
77 Produits exceptionnels	14 000.00 €
042 Travaux en régie	70 000.00 €

TOTAL

=====
8 622 851.00 €

DEPENSES:

011 Charges à caractère général	2 410 146.00 €
012 Charges de personnel	4 446 000.00 €
014 Atténuation de produit	302 684.00 €
042 Opérations d'ordre de transfert	181 635.05 €
65 Autres charges de gestion courante	150 550.00 €
6574 Sub associations	500 000.00 €
657362 Sub CCAS	280 000.00 €
66 Charges financières	70 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 200.95 €
TOTAL	8 342 216.00 €

Bilan de la section de fonctionnement :

RECETTES	8 622 851.00 €
DEPENSES	8 342 216.00 €
EXCEDENT	280 635.00 €

Ce qui permet un virement de 280 635 € à la section d'investissement (021).

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

10222	Dotation du fond de compensation de la TVA	62 083.00
274	Remboursement des prêts employeurs	4 000.00
040	Provisions pour amortissements	181 635.05
1068	Excédent de fonctionnement 2016	631 019.32
021	Virement de la section de fonctionnement	280 635.00
024	Vente de terrain	353 000.00
13	Subventions perçues liées au PPI	300 000.00
001	Solde d'investissement 2016	215 448.51
TOTAL		2 027 820.88

REPENSES OBLIGATOIRES :

1641 Remboursement en K des emprunts	201 476.24 €
Reports de crédits 2017	282 108.57 €
040 Travaux en régie	70 000.00 €
165 Dépôts et cautionnement	<u>700.00 €</u>
TOTAL	554 284.81 €

Les crédits dégagés pour 2017 sont donc de :

Recettes d'investissement	2 027 820.88 €
Dépenses d'invest.obligatoires	554 284.81 €
	1 473 536.07 E

Pour 2017 la section dépenses d'investissement du budget peut être complétée de la façon suivante

21534/814	Tx réseau électrique	80 000.00 €
21311/020	Tx à la mairie	27 900.00 €
21312/212	Tx dans les écoles	60 000.00 €
21318/411	Tx dans les complexes sportifs	70 976.00 €
21318/314	Tx au palais des arts	63 320.00 €
2051/020	Achat de logiciels	50 000.00 €
2184/64	Mobilier crèche garderie	30 000.00 €
2183/020	Achat de matériel informatique	30 000.00 €
21318/64	Travaux multi accueil	226 126.00 €
2128/414	Aménagement abords citystade	40 000.00 €
2135/411	Tx d'accessibilité des bâtiments	200 000.00 €
2031/212	Frais d'études à l'école Jaurès	50 000.00 €
2188/020	Achat de matériel	50 000.00 €
2182/020	Achat de véhicules	70 000.00 €
21578/821	Equipement de voirie	50 000.00 €
21318/412	Travaux au stade Léo Lagrange	18 000.00 €
21318/020	Création de bureaux aux S.Techniques	46 000.00 €
2313/212	Réhabilitation de l'école Jaurès	<u>311 214.07 €</u>
TOTAL		1 473 536.07 €

BILAN GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

	RECETTES ASSUREES	1 747 185.88 €
+	VIREMENT SECTION FONCT.	280 635.00 €
	TOTAL RECETTES	2 027 820.88 €

DEPENSES

	DEPENSES OBLIGATOIRES	554 284.81 €
+	DEPENSES NOUVELLES	1 473 536.07 €
	TOTAL DEPENSES	2 027 820.88 €

La section d'investissement est donc équilibrée

BILAN GENERAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 622 851.00 €
RECETTES INVESTISSEMENT	1 747 185.88 €

RECETTES TOTALES	10 370 036.88 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 342 216.00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 027 820.88 €

	10 370 036.88 €

Le budget est donc équilibré.

Merci M. Schillewaert.

Juste quelques informations concernant la section dépenses d'investissements. Les différents travaux qui sont réalisés par la commune. Vous pouvez voir les aménagements aux abords du city stade pour 40000 €, nous avons été subventionnés par M. Hutin, député à hauteur de 26000 € pour aménager ces abords du city stade, c'est aussi à noter dans l'ensemble des investissements. Les frais d'études de l'école Jean Jaurès, à hauteur de 50000 € pour réhabiliter l'ensemble de l'école, nous avons besoin d'être accompagnés par un bureau d'études. De la même manière, différents travaux dans la mairie, notamment la salle des mariages qui va être réhabilitée. Vous avez pu voir que le hall d'accueil de la mairie avait été réhabilité, ou mieux décoré. Vous pouvez noter que cet investissement ira dans ce sens. Les complexes sportifs continueront à être réhabilités, notamment le complexe Denver. Vous pourrez voir aussi la réhabilitation de l'école Jean Jaurès qui va démarrer dans sa première phase à hauteur de 300214.07 €. Si vous avez d'autres questions, des observations, n'hésitez pas. M. Gonsse ?

M. Franck Gonsse :

Oui, nous, nous allons nous positionner contre ce budget primitif. Dans un premier temps, trop de baisse de subventions aux associations, je pense que les assos, et surtout certaines associations ont pris leur part dans les économies qui doivent être effectuées, et je reviendrai plus précisément sur celle du centre équestre tout à l'heure, et qui est reliée à votre deuxième position, celle de la vente, de cession immobilière. Effectivement, vente de cession immobilière de terrains pour faire des logements, pourquoi pas!, par contre être sur des ventes comme la ferme communale, et nous viendrons plus dans le détail sur le point n° 16 par à la fin d'activité du centre communal, nous détaillerons, et reviendrons sur cette vente que l'on refuse totalement, parce qu'elle est reliée à une association, et à un service qui est rendu aux Cappellois, et comme je le disais tout à l'heure, qui plus est, une association qui a su gérer, et qui a su faire des pas vers la municipalité, puisque vous étiez en demande de faire baisser les subventions à toutes les associations. Pour ces raisons nous voterons contre ce budget 2017.

M. Julien Gokel :

Très bien.

M. Stéphane Gouvard :

Le groupe communiste votera contre également. Nous l'avons vu tout à l'heure, les charges de personnel passent de 4.250.000 € passent à 4.446.000 €, donc cet argent on va le chercher dans la vente de bâtiments, le boulodrome, le centre équestre, la ferme du Crayhof, etc... C'est la méthode pour qu'un groupe soit tranquille pendant 3 ans, et après plus rien ! car quand on a vendu le patrimoine, on n'a plus d'argent qui rentre, il faut de l'autofinancement, et la seule méthode, je le redirai, et je le répète, c'est les charges de personnel. De 3.800.000 € en 2013, elles vont passer à 4.446.000 €, et elles sont programmées à 4.555.000 €. C'est ça qui met en danger la ville de Cappelle la Grande, ni plus ni moins que ça. Aujourd'hui on attaque les associations, mais ce qu'on ne dit pas sur la vie associative, c'est tous les travaux qu'elles font dans leurs locaux, c'est toute l'aide qu'elles font bénévolement, gratuitement, ça, ça n'a pas de valeur, parce que ce ne sont pas des chiffres, c'est la vie, et on oublie souvent ça ! Donc aujourd'hui, je le dis, et si je suis parti du groupe majoritaire avec mon équipe, c'est parce qu'il y a une dérive totale de ce que nous avons promis. Il est facile de toujours imputer sur les baisses de dotations de l'Etat, il y en a, il y a des efforts à faire, les associations font des efforts, elles l'ont compris, mais il ne faut pas exagérer. Aujourd'hui on nous dit simplement, on nous l'a dit en réunion, que la vie associative ce n'était pas une obligation de la ville, que ce n'était pas obligatoire. Je m'excuse, mais quand on est dans une ville, on aime bien s'investir pour beaucoup, car à Cappelle c'est quand même plus de 6.000 adhérents dans la vie associative. Nous sommes 8.200 habitants, approximatif. C'est donc à prendre en compte sérieusement. Voilà pourquoi nous voterons contre à cause de cette dérive de charges de personnels qui augmente trop. Et je resterai sur ce que la Communauté Urbaine a dit la première fois : entre 4 et 4.1. On ne doit pas créer des services supplémentaires pour en déshabiller d'autres. On maintien d'abord, et on voit après. C'est comme ça qu'on gère une ville. Ce n'est pas en disant on va tout faire pour trois ans, après je pars et puis je suis tranquille ! non ! derrière il y a une vie, derrière il y a des gens ! des gens qui attendent quoi ? que nous soyons responsables. Alors, soyons responsables et arrêtons de jouer la carte de l'embauche à tout va. Soyons responsables, maîtrisons.

Quand une entreprise perd de l'argent, quand elle perd une part des recettes, qu'est-ce qu'elle fait ? Premièrement, soit elle stabilise sa charge de personnel, soit malheureusement, elle supprime, que ça soit pour des départ, ou malheureusement du licenciement. Pourquoi ? parce qu'elle essaye de survivre. Elle passe la tempête et elle essaye de surmonter. Nous, qu'est-ce qu'on aura ? Nous serons sous tutelle et nous devons vendre notre ville de Cappelle la Grande. Alors, c'est peut-être dur, mais il faut voir plus loin que 2 ou 3 ans avec la vente des bâtiments, ce n'est pas ça qui va nous sauver, c'est la maîtrise des charges de personnels qui va sauver la ville de Cappelle la Grande, c'est ça le plus important.

M. Hannebique :

Alors que fait-on ?

M. Stéphane Gouvard :

On baisse les charges de personnel nous serons entre 4 et 4.1 millions d'euros au lieu de monter à 4.550.000 €

M. Julien Gokel :

Nous allons couper, donne le micro

M. Stéphane Gouvard :

ça fait 350.000 euros multiplié par 3 ans, on arrive à 1 million d'euros. Un million d'euros, c'est quoi? C'est l'investissement qui fait que nous n'allons pas devoir vendre le patrimoine, nous pourrons faire survivre nos associations. C'est dur à entendre la vérité M. Gokel ?

M. Julien Gokel :

Non, non, c'est dur d'entendre des bêtises surtout.

M. Stéphane Gouvard :

Donc voilà ce qu'il faut faire à Cappelle la Grande ! et qu'on arrête de dire que Stéphane Gouvard n'apporte pas de réponse, quand il critique quelque chose. Il faut maîtriser pour avoir de l'argent, et pérenniser, c'est comme ça qu'on gère une entreprise, c'est comme ça qu'on gère une ville, c'est comme ça qu'on gère un budget de famille.

M. Julien Gokel :

Donnez le micro s'il vous plait.

M. Stéphane Gouvard :

alors arrêtons d'embaucher et continuons à faire des efforts, mais à ne pas sacrifier la population pour 3 années. Voilà !

M. Julien Gokel :

Je vais donner la parole à Bernard Caigniez.

M. Bernard Caigniez :

Je vais quand même rétablir la vérité, car il y a beaucoup de mensonges qui sont dits ici. Il n'a jamais été dit que les associations n'étaient pas nécessaires ; il a seulement été dit que certaines associations sont plus aux loisirs qu'aux résultats. ça c'est une chose!

Oui, vous pouvez siffler, ce n'est pas un problème. J'assume!

Je ne dirai qu'une chose, on est ici au Conseil Municipal pour voter un budget, et non pas pour faire une campagne électorale. Merci

M. Julien Gokel :

S'il vous plait ! Je vous rappelle que c'est une séance publique, et qu'il n'y a pas de perturbation à apporter dans la salle, sinon nous pouvons suspendre la séance, et mettre le Conseil Municipal à huis clos. Donc s'il vous plait, nous en restons à nos débats, et je vous demande un peu de calme. Merci

Me Isabelle Marchyllie :

Est-ce que je peux dire un petit mot, s'il vous plait ?

M. Julien Gokel :

Oui allez-y !

Me Isabelle Marchyllie :

Juste deux choses, j'aurai l'occasion de parler des charges de personnels qui posent un souci à certaines personnes. Juste deux interrogations : la première c'est que j'apprends ce soir qu'il y a un groupe communiste dans le Conseil Municipal, et j'aimerais bien savoir de quels membres est constitué ce groupe communiste, et qu'ils se fassent connaître ce soir, ce serait quand même bien. La deuxième remarque c'est : M. Gouvard, nous ne gérons pas une collectivité comme on gère une entreprise ! Merci

M. Julien Gokel :

S'il vous plait ! si ça vaut pour l'un, ça vaut pour l'autre également.

Je vais tout de même me permettre de répondre. Je me suis évité de répondre à l'ensemble des propos que j'ai pu entendre ce soir. Je vais tout de même répondre sur une chose.

Mettre sur le simple fait des charges de personnels les difficultés de la commune, c'est clairement de la démagogie. Je rappelle qu'une collectivité c'est du service public et de la vie. Pendant des années nous l'avons assez dit, et vous le savez aussi bien que moi, qu'il y avait un patrimoine d'une ville de plus de 20000 habitants. ça m'amuse d'entendre quelqu'un, qui, il n'y a même pas un an, nous demandait 80000 € pour faire un tournoi international d'échecs, nous dire qu'il faut faire très attention au service public, etc.

M. Stéphane Gouvard :

Nous avons fait des efforts.

M. Julien Gokel :

Non pas vous ! le président du club d'échecs actuel a fait des efforts.

ça me fait marrer que vous puissiez tenir des discours sur le personnel communal puisque vous n'avez participé qu'à une seule réunion sur la douzaine ou quinzaine de réunions depuis que nous avons installé les comités techniques et CHSCT. Zéro pour le CHSCT et une fois sur 12 pour le comité technique. Vous savez, donneur de leçons, vous pouvez l'être, rentrez en campagne ! nous nous travaillons, nous sommes responsables. Merci

09) SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS CAPPELLOISES

Après étude par le Comité de Pilotage des dossiers présentés par les différentes associations Cappelloises et accord de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, par 26 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE », d'accorder les subventions suivantes pour 2017 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION
A2RS radio	4 500 €
ABC CAPPELLE	8 000 €
ACPG-CATM-TOE ET VEUVES	450 €
AMICALE LIBRE DU PERSONNEL COMMUNAL	67 500 €
APE DU CRAYHOF	160 €
APE PASTEUR	160 €
APE JEAN JAURES	160 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	1 800 €
ASSOCIATION SPORTIVE VOLLEY-BALL	200 €
BASKET CLUB CAPPELLOIS	57 600 €
CERCLE DE TIR DE LA FERME DU CRAYHOF	1 800 €
CHORALE CAPPELLA	2 700 €
CLUB CAPPELLOIS DE CYCLOTOURISME	1 800 €
CLUB GYM DANSE YOGA	20 000 €
DK PULSE	1 800 €
ECHIQUELIER CAPPELLOIS	36 000 €
FOOTBALL CLUB CAPPELLOIS	4 680 €
HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE	45 000 €
JEUNESSE CAPPELLOISE ATHLETISME	3 600 €
JUDO CLUB CAPPELLOIS	2 700 €
LA BOULE CAPPELLOISE	6 500 €
LES AMIS DU CARILLON DE CAPPELLE	900 €
LES FINES PLUMES	135 €
L'OISEAU CLUB CAPPELLOIS	2 250 €
MOTO CLUB CAPPELLOIS	1 800 €
MOTO CLUB KIROUL	250 €
NOTRE DAME DE LA PAIX	270 €
PECHE ET LOISIRS	2 250 €
PLONGEE CAPPELLOISE	4 500 €
TENNIS CLUB	7 065 €
TENNIS DE TABLE	60 000 €
UNRPA	7 200 €
US CAPPELLE	30 000 €
	383 730 €

Le Conseil Municipal précise également que les membres du Conseil Municipal qui sont présidentes, présidents ou membres du Comité des associations cappelloises figurant dans le présent tableau se sont abstenus de voter la subvention attribuée à leur association.

M. Julien Gokel :

Est-ce que vous avez des observations ? allez-y

M. Stéphane Gokel :

Nous allons nous positionner contre. Nous c'est nous trois, nous ne sommes toujours pas plus pour le moment. Nous voyons les centres d'intérêts dans les montants qui sont plutôt préservés dans le cadre de ces associations. Nous, nous sommes contre les baisses, et depuis longtemps. Nous n'avons pas attendu d'ouvrir les yeux que dernièrement, car nous ça fait longtemps qu'on s'est affichés, notamment sur les charges de personnels, sur un tas de sujets qui n'allaient pas dans le bon sens. Tout à l'heure, nous parlerons également de la CAF et des centres aérés. Nous étions contre cette augmentation de 10 %. Vous nous aviez regardés avec de grands yeux, en disant : pourquoi vous êtes contre ? Et bien pour la simple raison qu'effectivement, il ne faut peut-être pas toujours tout augmenter, et que la CAF nous a rappelé qu'il ne fallait pas augmenter les cotisations, mais nous en reparlerons après.

M. Julien Gokel :

Merci. D'autres observations ?

Me Sandrine Haelewyck :

Merci, je tiens simplement à signaler que je ne prendrai pas part au vote pour la subvention de mon club, puisque j'en suis la présidente. Et pour le reste des associations, vous savez ce qu'on en pense pour les baisses.

M. Julien Gokel :

Bien, je rappellerai une chose. Lorsque nous avons pris les responsabilités avec M. Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal, dont celles et ceux qui se sont séparés ce soir de nous, que nous étions à 950.000 euros de subventions aux associations, ce qui représentait à peu près 1/8ème du budget municipal. Dans une commune de même strate en moyenne, l'enveloppe globale des subventions ne dépasse pas 350.000 euros (autour de cela, nous ne sommes pas dans les chiffres exacts). Il faut savoir tout de même que nous avons mis en place une commission pour l'attribution des subventions, nous avons mis notre nez dans les dossiers de subventions, ça à d'ailleurs fait ronchonner un certain nombre d'associations de devoir remplir ces dossier de demande de subvention, qui sont difficiles à remplir. Nous avons remarqué que certaines associations continuaient toujours à demander la même subvention au fur et à mesure des années, et avaient réussi à capitaliser, parfois 5,6,7, 8000 euros. Je vous rappelle qu'une association n'a pas objet à capitaliser, elle peut garder un bas de laine sur ses comptes, mais pour cela, il faut prendre en compte que la commune a été trop généreuse au regard de sa mesure, de sa taille et de sa capacité financière, pour se permettre de donner une enveloppe de 950.000 euros. La Cour des Comptes l'a pointé dans le rapport, et vous l'avez lu, vous en avez pris connaissance. Si on écoutait la Cour des Comptes, nous serions à moins de 300.000 euros. Aujourd'hui, nous avons décidé de maintenir l'ensemble des associations pour qu'elles puissent fonctionner. Elles ont été amenées à augmenter leur cotisation, car pour certaines, elles étaient minimes, qui étaient très, voir trop accessibles. Ceci a amené des difficultés pour leur expliquer que nous n'allions plus donner autant car nous sommes pointés par la Cour des Comptes qui constate que cette dépense est lourde sur le budget. En contrepartie, l'association doit avoir des cotisations décentes pour permettre son fonctionnement. Certaines associations n'avaient même pas de cotisation, c'est illégal. Nous avons maintenu cette année à 383.730 euros. J'entends des choses sur certaines associations, M. Le maire également. Mais je rappelle que certaines associations ont des pratiques et un certain nombre d'adhérents qui nécessitent des charges de transports lourdes, notamment les clubs sportifs. Certains clubs sportifs que vous connaissez, que ce soit le tennis de table, le basket, ou d'autres sports, sont amenés à se déplacer dans toute la région, voire au-delà. Donc les charges de transport sur le budget de l'association pèsent très lourd, parfois 1/3, voire la moitié du leur budget. Il faut donc aussi le prendre en compte avant de juger le montant de la subvention à l'association. Les associations dans l'ensemble se responsabilisent, tant mieux. Chacun doit y mettre du sien, la ville y met du sien, elle se met dans les mêmes contraintes que les associations.

M. Stéphane Gouvard :

Il faut savoir que quand on parle de 950.000 euros, on englobe le CCAS. La Communauté Urbaine avait bien dit entre 500.000 et 600.000 euros, ça été respecté, mais pour dire qu'il faut encore faire des efforts, et encore baisser, on englobe le CCAS, comme ça on fait peur aux gens, et on dit qu'on est trop haut dans les associations. La vie associative, c'était notre programme. Nous avons dit que nous allions maintenir, améliorer, développer. Aujourd'hui on continue à baisser, et ça va continuer, car au dernier Conseil Municipal, c'était entre 1.3, voir 1.5 de baisse par an pour les subventions. Mais c'est aussi dû à ce que nous avons parlé tout à l'heure, je ne vais pas revenir dessus. La vie associative, c'est une chose, et comme je l'ai dit à un Conseil Municipal il y a plus d'un an, le Conseil Municipal ne doit pas faire d'ingérence dans la vie associative. La vie associative est munie d'un bureau, d'un comité directeur, et en aucun cas, nous devons aller dedans, ça s'appelle la démocratie. Je le rappelle ouvertement, nous avons tendance à faire trop d'ingérence. Méfiez-vous, et la vie associative a le droit de se défendre la dessus. Les subventions sont bien, mais il faut revenir à ce que nous avons promis, car je pense que nous pouvons les augmenter, toujours pareil, s'il y a une maîtrise de tout le reste. C'est un ensemble, ça fait partie de la baisse, malheureusement, car quand vous voyez le budget sportif, nous baissions au détriment de vous savez quoi. Il n'y a

pas de démagogie du tout, il y a simplement un respect de ce qui a été fait au départ qu'on ne respecte pas. Et comme nous parlons de la Cour des Comptes, ils disent que la moyenne en France, dans la Région, c'est 52 % de masse salariale. Nous dépasserons cela d'ici 2 ans, nous passerons facile à 56 %, alors que nous étions encore à 42% en 2013. C'est ce qui permettait de donner beaucoup aux associations, donc les associations nous rendaient beaucoup, et la ville vivait. Nous sommes donc très déçus de cette baisse. Cette politique, dont nous ne sommes pas partis, on nous a viré pour un changement politique, un changement total d'idée entre un programme qui nous a fait élire à 78 % et ce que nous faisons maintenant. C'est pour ça que nous avons été élus. Donc nous, nous respectons nos engagements et c'est pour ça qu'aujourd'hui nous parlons, et c'est pour ça que nous sommes en colère car il n'y a pas le respect des engagements vis à vis de la population cappellose. La vie associative était l'objectif de notre équipe à la base et de M. Le Maire. Je vous remercie.

M. Julien Gokel :
Plus d'autres observations ?
oui, vas-y Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques LARROQUE :
Moi, je n'ai pas cette politique, on est en train de mélanger tout ici. Nous parlons de la vie associative, et non de la politique, j'ai horreur de mélanger. Je vais parler, car je suis président d'association, et ce que vous avez oublié de dire M. Gokel, c'est qu'on veut refaire un boulodrome, je suis entièrement d'accord, mais ce que vous avez oublié de dire, c'est qu'il n'y aura plus de compétition. Car ça sera un boulodrome avec 3 pistes, et nous ne pourrons plus faire de compétition. Donc la centaine de personnes qui sont inscrites chez moi devront aller à Coudekerque ou dans les autres villes voisines pour faire de la compétition. Voilà ce que je voulais dire. Je vous remercie.

M. Julien Gokel :
Merci Jean-Jacques.
Juste un petit mot par rapport à ça. S'il vous plaît !
Vous n'avez pas vu le projet, pour l'instant il n'y a pas de projet. Le principal pour l'instant est de prendre en compte

M. Larroque :
Vous me l'avez dit en groupe, en réunion de groupe, ça a été dit.

M. Julien Gokel :
Aujourd'hui, il n'y a pas de projet sur la table, donc on va se laisser le temps de regarder les choses ensemble.
est-ce que vous avez d'autres observations ?

10) SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Après étude par le Comité de Pilotage des dossiers présentés par les différentes associations extérieures et accord de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2017 :

ASSOCIATION	ADRESSE	ACTIVITE	VERSE EN 2016	MONTANT 2017
ASSOCIATION LOUISE MICHEL	720 RUE DE CASSEL 59640 DUNKERQUE	Hébergements d'urgence pour femmes et enfants	30,00 €	30,00 €
DELEGUE DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE SECTEUR BERGUES	13 RUE DU KROEMENHOUCK 59180 CAPPELLE LA GRANDE	Concours de poésie de dictée - écoles fleuries	60,00 €	40,00 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	9 rue Léon Trulin 59001 LILLE CEDEX	soutien à l'apprentissage	100,00 €	100,00 €
ARDEVA	19 rue du jeu de paume 59942 Dunkerque cedex 2	défense victimes de l'amiante	500,00 €	500,00 €
INITIATIVE FLANDRE	66 Rue des chantiers de France 59140 dunkerque	aide à la création d'entreprises du dunkerquois	8 000,00 €	6 000,00 €

ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS MALENTENDANTS DE LA REGION DUNKERQUOISE	15 ruelle des escargots 59254 GHYVELDE	Intégration scolaire et sociale des enfants malentendants	30,00 €	30,00 €
INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER DE LILLE	Place de Verdun 59000 LILLE	Recherche régionale sur le cancer	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	2 Rue Farman - technoclub C - 31700 BLAGNAC	aide aux victimes	30,00 €	30,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	18/20 rue cabanis 59007 LILLE	Aide aux personnes		30,00 €
			8 850,00 €	6 860,00 €

11) ALLOCATION DE SOUTIEN AUX SPORTIFS ESPOIRS ET DE HAUT NIVEAU :DEMANDE DE MME MELISSA BELACHE

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2016/05/04 DU 18/10/2016 relative à la mise en place de l'allocation de soutien aux sportifs espoirs et de haut niveau, le Conseil Municipal décide A L'UNANIMITE, conformément à l'avis de la Commission des Finances, d'attribuer celle-ci à Madame Mélissa BELACHE, demeurant 15. Rue Léon Blum à Cappelle la Grande, éligible à cette allocation car répondant à l'ensemble des critères d'attribution.

- pratique le tennis de table au sein du TENNIS DE TABLE CAPPELLE LA GRANDE,
- Inscrite sur la liste ministérielle 2017 en tant que « Sportifs catégorie : Espoirs ».
- Montant de l'allocation : 300 €

12) LUTTE CONTRE L’AFFICHAGE SAUVAGE – DECISIONS

le Conseil Municipal est informé que l’affichage sauvage peut, dans certaines conditions, être supprimé d’office.

Cette suppression d’office, par les services municipaux ayant un coût, il serait inéquitable de laisser celui-ci à la charge de la collectivité alors qu’elle n’est pas à l’origine de cet affichage.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE :

- De fixer une participation de 20 € de l’heure et par agent qui sera demandée au contrevenant précité pour le retrait des affiches illégales par les services municipaux.
- De préciser que toute intervention des services municipaux sera facturée à l’heure et que toute heure commencée est due.
- De décider qu’un titre de recettes sera émis par les services municipaux pour le règlement de la somme due.
- De décider qu’un titre de recettes sera émis par les services municipaux pour le règlement de la facture en cas d’intervention d’une entreprise privée.

M. Julien Gokel :

Nous prenons cette délibération car nous avons pu voir fleurir un certain nombre d'affichages sauvages sur l'ensemble des éléments de la ville, bâtiments et autres. Il y a des affichages libres prévus à cet effet, donc l'affichage sauvage n'est pas adéquat, merci pour la pollution visuelle que nous avons actuellement en ville.

Avez-vous des observations sur le sujet ? merci

13° LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE : SCP DELEPLANQUE – BIENS VACANTS – DEPOT DE PIECES

Le Conseil Municipal est informé que la SCP DELEPLANQUE a transmis tardivement à la commune le décompte définitif de la taxe 11/1081 concernant l’incorporation de parcelles dans le domaine public, pour un montant de 685,43 €.

Considérant que la règle de la prescription quadriennale ne permet pas de régler cette facture aujourd’hui et que seule une décision de l’assemblée délibérante permet de lever la prescription quadriennale, et ce de façon discrétionnaire, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d’autoriser la levée de la prescription quadriennale entachant le paiement du décompte définitif de la taxe 11/1081, de 685,43 € relatif à l’incorporation de panneaux dans le domaine public.

14) SERVICE MULTI-ACCUEIL : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Me Isabelle Marchyllie :

Merci, bonsoir. Avant de procéder aux deux délibérations qui concernent le règlement intérieur et l'adoption des tarifs, je vais vous faire une présentation du projet du multi-accueil. Bonsoir à tous. Pour l'ensemble du Conseil Municipal, voici la présentation du projet du multi-accueil, et c'est l'occasion, pour moi ce soir, vu l'onde qu'il y a dans l'assemblée, de rétablir certaines vérités concernant ce projet, et de vous donner des éléments précis en terme d'activité et en terme de chiffres pour les années à venir. J'essaierai de répondre aux questions des membres du Conseil Municipal, si ce n'est pas possible en termes techniques, nous verrons avec les services et vous recevrez les réponses ultérieurement. Concernant cet espace petite enfance. Nous parlons d'espace petite enfance, car nous regrouperons le relais assistantes maternelles et le multi-accueil. Les enjeux pour la ville sont de continuer à développer l'offre d'accueil du jeune enfant aux valeurs actuelles du relais assistantes maternelles comme unique mode de garde. Nous développons donc un nouveau service à la population, et nous répondons aux attentes des familles, car nous sommes fortement sollicités dans le cadre du RAM. C'est également renforcer l'attractivité de la commune, vous vous doutez bien qu'un projet comme celui-là pour les familles qui souhaitent s'installer dans la commune, et c'est le cas avec les nouveaux logements qui sont en cours de création, il y a des attentes fortes de la part des familles qui ont des enfants en bas âge. C'est également la valorisation d'un patrimoine municipal existant, puisqu'on va parler de l'annexe de l'école Pasteur. Vous verrez après que le coût de la rénovation d'un bâtiment comme celui-là est financé en partie par la CAF, c'est donc valorisant pour un patrimoine existant et vieillissant. C'est également accompagné d'une politique publique en faveur des familles car la CAF et de Conseil Départemental vont aider et accompagner financièrement ce projet. Voilà les accompagnateurs du projet : la CAF en terme d'accompagnement et de financement. Je vous donne quelques exemples de financements de la CAF de manière globale. Il faut savoir que la CAF nous a déjà donné une somme de 142.000 euros qui a été évoquée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement pour la création d'une crèche. C'était le financement d'investissement pour la rénovation du bâtiment. Nous aurons également une aide au démarrage. Dans le cadre de la création d'une structure, nous aurons 800 euros par place pour l'accueil d'enfants. Nous avons une aide possible à l'élaboration du projet, c'est le financement de poste car nous avons trois mois d'écriture pour financement de projet, nous sommes sur un potentiel de 2500 euros par mois pour financer un poste de chargé de mission ou un poste actuel pour l'élaboration du projet. Nous avons également la prestation de service unique, c'est une nouvelle prestation qui sera versée à la ville afin de mettre en place ce projet multi-accueil. En contrepartie de cette prestation (PSU) il faut un taux d'occupation minimum, il faut donc remplir au maximum le multi-accueil et appliquer des taux qui sont proposés par la CAF, qu'on verra tout à l'heure en terme de tarification. Ceux-ci en fonction des ressources et de la composition familiale. Un dernier financement de la part de la CAF qui est le CEJ (contrat enfance jeunesse) que l'on connaît déjà dans accueils de loisirs et les péri scolaires, c'est un contrat d'objectif qui lie la ville et la CAF pour favoriser les accueils à caractère social.

Nous avons aussi la PMI (protection maternelle et infantile) qui dépend du Conseil Départemental en terme d'accompagnement et d'agrément. Nous les rencontrons déjà régulièrement pour la mise en place de ce multi-accueil.

Les services de la ville, évidemment, car l'ensemble des services, aussi bien techniques que ressources humaines et d'autres, notamment le service petite enfance participent fortement à la création de ce multi-accueil.

Précisément sur le multi-accueil, nous allons aborder les points suivants, sur le projet établissement, le projet pédagogique, le règlement intérieur, c'est une délibération que nous verrons et validerons ensemble ce soir, l'équipe, de l'amplitude d'ouverture, du nombre d'enfants accueillis (car j'entends tout et n'importe quoi sur ce point, il y a des éléments qui ont été dits qui sont faux et archi faux), la tarification adaptée aux familles (nous avons une délibération dans ce sens), les locaux qui vont accueillir ce multi-accueil.

Un multi-accueil est encadré par la loi et par un décret du code de la santé publique de juin 2010. Nous ne faisons pas n'importe quoi dans le cadre d'un accueil collectif, on appelle ça un accueil de jeunes enfants. Je ne rentre pas dans le détail du règlement intérieur car vous l'avez à disposition sur vos tables, il est technique et conditionne tout le fonctionnement de la structure. Nous avons une équipe de 8 personnes, dont 7 ETP (équivalent temps plein) et du personnel à mi-temps, une direction, du personnel encadrant diplômé (2 postes existants dans la commune, donc aucune embauche) et nous serons sur de la valorisation et de l'évolution professionnelle de certain personnel municipaux.

Nous sommes en cours de recrutement, les entretiens d'embauche sont terminés et les réponses concernant les recrutements vont se faire dans les semaines qui viennent. Nous avons eu énormément de candidatures de personnes diplômées et expérimentées.

Concernant l'amplitude d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 soit 11h/jour et 55h/semaine. Le prévisionnel d'ouverture est de 230 jours par an car il y aura des temps de fermeture, 4 semaines, peut-être 5 semaines, nous sommes encore en discussion avec la CAF et la PMI. Tout est à préciser en fonction des familles qui seront accueillies.

Les enfants accueillis : de 10 semaines à 4 ans (j'ai entendu parler de 10 ans, mais ce n'est pas l'objet d'un multi-accueil). Nous pouvons aller jusqu'à 6 ans pour les enfants en situation de handicap.

La capacité d'accueil : j'entends 12 enfants, mais nous pouvons aller de 12 à 15 enfants car la CAF nous donne le financement pour 15 enfants. Ces 15 enfants sont accueillis par heure et non à la journée ou à la semaine. Cela suppose un nombre d'inscrits potentiels illimité, car nous pouvons accueillir des enfants de façon régulière (5h/semaine, 30h/semaine), en général nous sommes sur du 25 à 30h maximum par semaine par enfant. Donc sur 55h d'ouverture par semaine nous pouvons en accueillir 30-40-50. Quand nous faisons des études dans les autres multi-accueils dans la Région et le Département pour un accueil de 15 enfants, cela représente 60 à 70 enfants inscrits différents qui viennent régulièrement ou de manière occasionnelle dans la structure. Donc ne pensez pas que cette structure ne peut accueillir que 12 enfants, ça serait une

aberration, nous ne sommes pas dans ces chiffres, nous avons un nombre maximum d'enfants par heure, soit 12/h, à l'exception des places d'urgence et d'éveil, si un enfant est orienté par la PMI ou par des institutions ou organismes s'il faut accueillir un enfant d'urgence.

La tarification adaptée : nous avons une délibération qui l'explique. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial, nous aurons un accès direct au QF des familles, et le tarif est établi à partir des données CNAF, selon un tableau que voici. Nous sommes obligés quand nous recevons des prestations de la CAF et que nous mettons en place la PSU, d'appliquer un taux d'effort CAF. (cf voir le tableau). Les montants qui sont affichés là, il y a plein de nuances en fonction des ressources des familles, existent car l'aide est versée directement au gestionnaire, c'est-à-dire à la ville. C'est différent avec une assistante maternelle, c'est les parents qui ont l'aide directement par la CAF. Nous avons l'obligation, selon la convention d'appliquer des tarifs bas, car l'aide est versée à la ville.

Concernant les locaux, c'est l'annexe de l'école Pasteur qui a cette forme de papillon, que certains connaissent et qui est en cours de rénovation. D'un côté nous aurons le multi-accueil avec le dortoir, les salles de jeux, la cuisine, les bureaux, etc, et de l'autre côté nous aurons le relais assistante maternelle avec une salle d'activités, un accueil des parents, etc.

Les travaux ont commencé en février car nous avons obtenu le financement, les appels d'offres ont été faits dans les règles. Nous sommes sur de la rénovation complétée des châssis en bois qui deviendront du PVC, baisse des plafonds, rénovation des sols, etc

Sur le budget d'investissement pour la création, le coût de la rénovation est 146.000 euros avec un achat de mobilier et de matériel à 51.000 euros. Nous restons sur du prévisionnel car nous n'avons pas encore toutes les factures. Nous avons donc fait des estimations hautes pour les marchés et avons eu de bonnes surprises par les entreprises qui nous ont donné des tarifs très concurrentiels. Une partie de la rénovation est faite en régie par les services municipaux, c'est également une valorisation du personnel municipal. Nous sommes sur un coût estimé à 197.000 euros, nous n'irons pas au-delà avec une subvention CAF notifiée de 142.000 euros, soit le reste à charge de la ville en 2017 de 55.000 euros en dépenses d'investissement. Donc la ville dépense 55.000 euros pour la rénovation d'un bâtiment qui en vaut presque 200.000.

Maîtrise des dépenses et fonctionnement de l'équipement, j'entends dire que ça coûterait 15 à 20.000 euros par enfant par an, mais on va revenir là-dessus.

Le total des dépenses en terme d'activité, car il faut acheter des couches, des repas, les fournitures d'entretien, etc, il faut payer les assurances, les charges de personnels, nous sommes sur une année pleine à un total de 280.580 euros.

Pour les recettes, donc la participation des familles (estimatif, car tout dépend du QF des familles inscrites), la PSU, soit 106.666 euros de participation financière de la CAF auquel il faut ajouter le CEJ à hauteur de 76280 euros. Le reste à charge pour la ville pour une année pleine de fonctionnement sera 102.410 euros pour un nombre d'enfants illimités.

ça correspond à 22 % du coût total de part à charge de la ville, ça n'a rien à voir avec ce qui a été dit entre les 20.000 euros par enfant par an. En synthèse sur le budget prévisionnel 2017-2018: 2017 avec la création et l'ouverture car nous ouvrirons en septembre jusqu'en décembre, nous avons un coût total de 300.000 euros pour un équipement et les recettes à hauteur de 233.000 euros, donc le coût total pour la ville en 2017 est de 66.000 euros et non 200.000 euros en investissement et fonctionnement. En 2018 nous sommes à peu près sur les mêmes montants 62.000 euros. C'est du prévisionnel, mais tous les ans nous devrions être sur les mêmes montants.

Nous sommes sur la création d'un nouveau service aux familles, nous sommes sur de la création d'emplois. M. Gouvard, puisque vous avez l'air très attentif à ce qui se passe, je vais quand même vous interpeller là-dessus. Nous sommes sur de la création d'emplois, 6 recrutements, 5 équivalent temps plein avec la valorisation de 2 agents à l'heure actuelle. C'est quand même rare qu'une collectivité puisse encore embaucher et avoir autant de financements pour ces embauches. Imaginez 6 recrutements, nous devrions être à 150.000 euros, 200.000 euros, peut-être plus, et là, je vous ai dit tout à l'heure que nous étions à 60.000 euros de part à charge de la ville. Comme cela, ça vous permet de bien comprendre le fonctionnement d'un multi-accueil, de recrutement, etc.

Ensuite, nous sommes sur la valorisation du patrimoine municipal avec la rénovation complète de l'annexe de l'école Pasteur, c'est aussi important. S'il était possible de le faire pour l'ensemble des bâtiments municipaux, évidemment ça serait bien, sauf que sur la création d'une structure comme celle-là, nous avons des aides de la part de la CAF. Nous avons donc le fonctionnement avec la CAF et de la PMI qui assure la pérennité des prestations, puisque ça aussi ça a été décrié, les incertitudes concernant une institution comme la CAF, non il n'y a pas d'incertitude concernant les financements. C'est évidemment accessible aux familles, j'ai parlé tout à l'heure d'équipement social car il y a un coût faible à apporter par les familles qui peut bénéficier d'une déduction fiscale suite à la déclaration d'impôts. C'est l'accessibilité aux familles les plus modestes, et la qualité du service par les recrutements et par la qualification du personnel recruté. Nous aurons également toujours ce lien avec les assistantes maternelles. A l'heure actuelle nous n'avons pas 90 assistantes maternelles, mais 65 actives (car j'ai vu ça ce matin), c'est à dire qui accueillent des enfants. Nous ne sommes pas sur le champs de la concurrence, si vous parliez d'entreprise, M. Gouvard, vous aimez bien ce terme là, mais plutôt du complément et de la proposition donnée aux familles d'avoir un mode de garde différent, les familles ont le choix de pouvoir mettre leur enfant dans un accueil collectif ou auprès d'une assistante maternelle, ou les deux. En fait on peut mettre les enfants dans les deux lieux, il n'y a aucun souci; Nous allons faire également un conventionnement avec la mission locale, la maison de l'emploi pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, c'est l'intérêt d'avoir un multi-accueil, on parle de crèche, mais un multi-accueil ce n'est pas une crèche, un multi-accueil reste un lieu d'accueil d'enfants réguliers qui sont sous contrat mais aussi d'accueil d'enfants occasionnel, c'est-à-dire que quelqu'un qui a un rendez-vous pour un emploi et qui n'a pas d'assistante maternelle, peut mettre pendant une heure ou deux heures son enfant au multi-accueil. Même chose pour les stages, nous avons

rencontrons par exemple, des mères célibataires qui n'ont pas de mode de garde et qui ont besoin pendant un temps donné d'avoir un mode de garde spécifique pour leur enfant, le temps d'un stage ou le temps de différentes recherches d'emploi. Le multi-accueil a également des projets, notamment avec le PLUS, vu la proximité du bâtiment, et l'école, il est possible de mettre en place des activités pour les tout-petits, mais aussi avec la bibliothèque, les différents espaces, les associations cappelloises, et différents services de la ville.

En conclusion, il n'y aura pas de report d'ouverture, il ouvrira le 4 septembre 2017. Le coût est tout-à-fait supportable pour la commune, pas parce qu'on fait des cessions, ou parce qu'on baisse les subventions aux associations, mais parce que la commune est en capacité d'investir. Nous avons un plan pluriannuel d'investissement et nous avons des financements pour pouvoir investir et offrir un nouveau service financé à hauteur de 80 %, c'est assez exceptionnel pour un service.

Il reste juste à donner un nom à ce multi-accueil, mais nous verrons ça en temps voulu, qui aura un lien avec le Palais de l'univers.

Je vous remercie.

M. Julien Gokel :

Merci Me Marchyllie, vous pouvez peut-être présenter les délibérations 14 et 15 et nous passerons aux observations par la suite.

M. Julien Gokel :

Nous allons d'abord passer le point 14.

Est-ce que vous avez des observations sur le pôle petite enfance ?

M. Stéphane Gokel :

Je souhaitais intervenir

M. Julien Gokel :

Il a déjà le micro dans les mains.

M. Stéphane Gokel :

Voilà ! je voulais intervenir pour nous 3, pour vous dire que nous, nous saluons fortement cette mise en place du multi-accueil, c'est un net besoin, et nous félicitons le travail qui a été effectué sur le sujet. Il est évident que pour les habitants de Cappelle, c'est un service qui est plus que nécessaire demain. Il est évident que l'on souhaite qu'il profite aux cappellois et nous y ajoutons que ces 65 assistantes maternelles continuent à préserver en tout cas leurs emplois et que leurs agréments ne soient pas remis en cause demain. Il est évident que nous saluons ce projet. Nous ne mélangeons pas tout, il y a les services que l'on apporte à Cappelle, l'esprit de Cappelle, ses associations, nous l'avons exposé tout à l'heure, nous pouvons nous opposer globalement à des baisses de régime, ou sur ces aspects là, ce qui est bien dommage, bien déplorable, l'esprit de Cappelle est.., c'est un changement culturel qui est encore difficile à apprécier pour certains. En tout cas, nous, nous saluons fortement ce service-là qui sera nécessaire à Cappelle.

M. Julien Gokel :

Très bien, Sandrine ?

Me Haelewyck :

Merci. Comme je l'ai dit, je ne suis pas contre ce projet, mais je souhaitais qu'il soit reporté. Moi je voulais simplement dire 12 enfants maxi par heure, ok, mais.. Je tiens à rappeler que les écoles accueillent les enfants à partir de 2 ans 1/2, ce qui fait que nous allons accueillir des enfants beaucoup plus jeunes, en dessous de 2 ans 1/2 qui normalement profitent aux assistantes maternelles. Donc oui, il y en a 65 actives aujourd'hui, mais certaines sont en attente de contrat et qui n'arrivent pas à en obtenir. Maintenant, un échange ass. mat., crèche de la part d'une famille, peut-être, mais bon en étant maman, maintenant, même s'ils sont grands, professionnellement, avec le temps de travail, le temps de trajet, toujours sur la route, je ne me vois pas mettre 2 heures par-ci les enfants en multi-accueil et 2 heures en nourrice. J'ai encore été interpellée ce week-end par des assistantes maternelles en pleurs, parce qu'elles disent, par exemple sur le secteur de Pasteur, "on crée un multi-accueil au centre Pasteur, et nous sommes déjà dépeuplées d'enfants et de contrat de travail, qu'allons-nous devenir ?" Voilà, c'est encore des questions que je me pose.

M. Julien Gokel :

Sil vous plait ! On a dit pas d'applaudissement d'un côté comme de l'autre.

M. Stéphane Gouvard :

Bien, comme nous l'avons dit, c'est un projet d'envergure, j'avais dit que nous étions contre ce projet, simplement sur problèmes de financements. Aujourd'hui, nous arrivons dans une période charnière, à moins de quinze jours il y a les présidentielles, après les législatives. On nous annonce déjà qu'il y aura des baisses de dotations, des contraintes supplémentaires. On a mis les rythmes scolaires en place. Aujourd'hui nous avons des aides, elles disparaissent. L'Etat a annoncé clairement qu'il fallait faire attention, c'est marqué dans le débat d'orientation budgétaire que les emplois

subventionnés risquent sur le long terme à ne plus être subventionnés. C'est là le danger, pour nous à Cappelle la Grande par rapport à ces emplois subventionnés, c'est surtout ça qui est dangereux. Ces 236.975 euros de personnel, qui vont augmenter bien entendu, aujourd'hui, nous sommes aidés, l'année prochaine nous serons certainement aidés, et ça va peut-être diminuer, et d'un seul coup ça va disparaître. Et ça sera à notre charge totalement, comme les rythmes scolaires.

Me Marchyllie :

Mais n'importe quoi M. Gouvard. Vous dites ça pour faire peur.

M. Gouvard :

Je ne fais pas peur, aujourd'hui, il faut faire attention, et il faut regarder plus loin que le bout de son nez.

Me Marchyllie :

Justement c'est en faisant des projets qu'on voit plus loin que le bout de son nez.

M. Gouvard :

Et c'est dangereux de mettre en péril la situation financière sur d'hypothétiques aides. Aujourd'hui on en a, dans deux ans on n'en aura peut-être plus. Tout dépend qui passera aujourd'hui. C'est pour cela que le projet, il aurait fallu attendre ou alors regarder autrement. C'est surtout ça qu'il faut regarder aujourd'hui. C'est dangereux, c'est sur la base des finances. Nous n'avons jamais critiqué sur le projet en lui-même, nous avons simplement dit qu'il fallait faire attention, et c'est même marqué dans notre débat d'orientation budgétaire que ça risque de disparaître, ces aides. Voilà notre position sur ça. Le danger est là. Et le total c'est 280.000 euros, pour l'instant nous sommes aidés, qu'est-ce que ça va devenir par la suite ? Regardons les rythmes scolaires aujourd'hui, nous n'avons plus d'aide bientôt, et ça va nous coûter des coûts supplémentaires. Merci l'Etat.

Me Marchyllie :

Je peux répondre s'il vous plaît ?

M. Julien Gokel :

Oui répondez.

S'il vous plaît!

Me Marchyllie :

Concernant Me Haelewyck, il y a eu énormément d'explications qui ont été données en comité petite enfance, encore faut-il être présente en comité petite enfance pour avoir les explications, et pouvoir débattre.

Me Haelewyck :

Je me suis excusée de mon absence, car j'étais hospitalisée.

Me Marchyllie :

Concernant ce que vous venez de dire M. Gouvard, arrêtez de vouloir faire peur aux gens en disant on perd tout et c'est la fin du monde, on n'aura plus de financements. Stop ! Nous sommes sur du conventionnement pluriannuel, comme d'ailleurs les accueils de loisirs, dont vous étiez, il fut un temps, il me semble bien adjoint. Ça veut dire que nous pourrions tout perdre un jour. Je crois que vous méconnaissiez complètement la Caisse d'Allocations Familiales et leurs projets qui existent depuis de longues années, et quelques soient les gouvernements en place. N'hésitez pas à regarder un peu l'histoire et les plans pluriannuels d'investissements pour les créations, les aides, ... Nous sommes sur un projet pour lequel nous sommes allés chercher tous les financements possibles, au Département du Nord, ils n'ont pas souhaité nous accompagner financièrement, ils accompagnent pour l'agrément, mais pas financièrement. Mais nous avons cherché partout les financements possibles et potentiels, et pour la CAF, et je le rappelle encore, nous avons des conventions pluriannuelles, et pas seulement pour cette structure de multi-accueil.

M. Julien Gokel :

Merci Me Marchyllie. Nous avons terminé sur le débat.

Me Haelewyck :

J'étais hospitalisée, et pour mon absence, je me suis fait excuser. Donc Me Marchyllie fait attention à vos propos, merci.

M. Julien Gokel :

Merci, nous avons terminé sur le débat.

Est-ce que vous êtes d'accord sur la délibération. bien

Nous passons à la 15 Me Marchyllie.

Le Conseil Municipal est informé que le décret de juin 2010 a précisé et modernisé la notion de Règlement de Fonctionnement ou Intérieur pour les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et en fait un outil spécifique à ce champ professionnel.

Le règlement de fonctionnement est la déclinaison pratique du Projet d'Etablissement et en particulier du Projet Social. Il définit les modalités d'application, rend compte du fonctionnement de l'établissement ou du service et précise les fonctions et responsabilités de chacun.

Il est un élément de contractualisation entre l'établissement et la famille. Il est opposable, mais peut être ajusté et aménagé au regard de la réalité des demandes des familles et du fonctionnement de la structure. Il est validé par le Président du Conseil Départemental du Nord et la CAF du Nord.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de valider le règlement intérieur du service Multi-Accueil.

15) PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL – TARIFS 2017-2018 - DECISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; VU la délibération du 30 mars 2016 actant la création du Multi-accueil à gestion municipale en partenariat avec la CAF du Nord et le Conseil Départemental du Nord.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de fixer le tarif horaire des familles, lié aux frais d'accueil des enfants, par application : de la grille (taux d'effort) de participation familiale établie par la CNAF le 1^{er} janvier 2017 et du barème de participations familiales, ci-dessous :

La facturation est établie sur la base d'un contrat conclu avec les familles, lequel doit être adapté à leurs besoins. La tarification est calculée par application du barème national des participations familiales fixé par la CNAF :

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les soins d'hygiène (couches, produits de toilettes...) et les repas.

La tarification appliquée aux familles doit respecter le barème national institutionnel des participations familiales.

Le montant de la participation familiale est défini par un taux d'effort qui se décline en fonction du type d'accueil et du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales.

Le tarif horaire est calculé à partir d'un taux d'effort appliqué aux ressources mensuelles N-2 du foyer

Familles de	Accueil collectif Taux d'effort horaire (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre année N) Plancher ressources: 674,32 euros/mois Plafond ressources: 4864,89 euros/mois
1 enfant	0,06 %
2 enfants	0,05 %
3 enfants	0,04 %
4 enfants	0,03 %
5 enfants	0,03 %
6 enfants	0,03 %
7 enfants	0,03 %
8 enfants et plus	0,02 %

Les tarifs horaires minimum et maximum en fonction du nombre d'enfant et des ressources mensuelles N-2

Le tarif est révisé au mois de janvier de chaque année.

En contrepartie, la CAF verse une aide importante au gestionnaire, permettant de réduire significativement la participation des familles.

TARIF HORAIRE au 01/01/2017					
Composition de la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort appliqué sur les revenus mensuels	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%

Tarif horaire Plancher : Ressources mensuelles plancher 674,32 euros/mois	0,40 euros	0,34 euros	0,27 euros	0,20 euros	0,13 euros
Tarif horaire Plafond : Ressources mensuelles plafond 4864,89 euros/mois	2,92 euros	2,43 euros	1,95 euros	1,46 euros	0,97 euros

La participation demandée aux familles couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les collations, les repas, les couches et les produits d'hygiène.

- Le gestionnaire peut décider de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà du plafond.

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas lui qui est accueilli au sein de l'établissement, permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.¹

En cas d'enfant placé en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance, la tarification à appliquer est le tarif moyen fixe défini annuellement par le gestionnaire. Il est obtenu en divisant le montant total des participations familiales facturées l'année précédente par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.

Le montant des participations familiales est soumis à un plancher et un plafond.

- *Le plancher*

Le plancher est la base minimale obligatoire à prendre en compte pour le calcul de la participation familiale, notamment en l'absence de ressources au sein de la famille. Il correspond au Revenu de solidarité active (RSA) socle annuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. Il est fixé annuellement par la Cnaf.

En cas de ressources inférieures au plancher, il convient de retenir néanmoins ce montant plancher.

Le taux d'effort s'applique à ce plancher.

- *Le plafond*

L'application du taux d'effort est obligatoire jusqu'à un plafond fixé annuellement par la Cnaf. Il est à noter que le gestionnaire, en accord avec la Caf, peut décider de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà du plafond et doit l'inscrire dans le règlement de fonctionnement. En revanche, il ne peut pas appliquer un plafond inférieur à celui préconisé par la Cnaf.

Les contrats d'accueil doivent être calculés en fonction des besoins des familles notamment concernant les congés et la périodicité de l'accueil.

La contractualisation est obligatoire pour l'accueil régulier. Le contrat de réservation avec la famille précise les besoins d'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine et nombre de semaines dans l'année), les absences prévisibles sollicitées par la famille (congés, Rtt) et les périodes de fermeture de l'équipement.

A titre d'exemple, il y a « régularité » lorsque l'enfant est accueilli deux heures par semaine ou trente heures par semaine. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence.

Le contrat d'accueil est signé pour une durée d'un an maximum. Il peut donc couvrir une période inférieure.

Afin de permettre aux familles et à l'établissement d'accueil de définir la durée d'accueil nécessaire, il est impératif que, le cas échéant, le contrat d'accueil puisse être révisé (cas d'une modification des contraintes horaires de la famille ou d'un contrat inadapté aux heures de présence réelle de l'enfant) en cours d'année à la demande des familles ou de la directrice de l'établissement. Si modifications il y a, elles ne sauraient être récurrentes.

Ce contrat peut ensuite faire l'objet d'une facture mensuelle selon la règle de mensualisation si le gestionnaire a retenu ce mode de facturation.

En cas d'accueil occasionnel, la facturation aux familles se fera à l'heure. Il n'y aura pas de calcul de mensualisation proposé.

Dans le cas d'un accueil régulier ou d'un accueil occasionnel, toute demi-heure complémentaire entamée est une demi-heure facturée.

M. Julien Gokel :

Est-ce que vous avez des observations concernant la délibération ? bien.

Juste un petit mot pour vous rappeler que ça fait 25 ans que nous entendons parler d'un pôle petite enfance, d'une crèche dans la commune. Nous avons des ménages qui viennent s'implanter dans la commune, ça fait aussi partie des conditions d'aménagement pour les familles qui regardent s'il y a des conditions d'accueil pour la petite enfance, et c'est un plus, c'est complémentaire. Quand j'entendais parler qu'on a peur de ne pas avoir d'enfants, ce matin j'avais quelqu'un au téléphone qui me disait qu'elle en avait trop. Vous voyez comme quoi il y a un déséquilibre. Il faut qu'il y ait une réflexion globale de l'ensemble de cette offre accueil petite enfance pour la commune. En tout cas, c'est quelque chose qu'il fallait faire, de nécessaire et essentiel. Ça fait 25 ans que nous l'attendions, nous l'avons. Bravo pour le travail.

¹ Par exemple : une famille de deux enfants, dont un est handicapé, bénéficie du taux d'effort applicable à une famille de trois enfants ; une famille de deux enfants en situation de handicap bénéficie du taux applicable à une famille de quatre enfants.

Suite au rapport de la cour des comptes et au vu sa situation financière, la ville Cappelle-la-Grande est aujourd'hui dans l'obligation de redimensionner son patrimoine devenu trop important au regard de ses nouveaux moyens.

Lors de sa création, la ferme communale devait être une ferme pédagogique permettant aux Cappellois, notamment et surtout les enfants, de connaître les différentes espèces animales d'une ferme. Celle-ci devant se doter d'un véritable projet pédagogique et d'accueil sous l'égide d'une association qui devait en assurer le fonctionnement. Cette ferme ne devait pas avoir un caractère municipal mais bien associatif lors de sa création.

Lors de son ouverture, elle a certes connu un fonctionnement satisfaisant avec des visites de particuliers, des écoles, des centres de loisirs par l'intermédiaire de l'association qui en avait la gestion. En 2014 à la suite de la dissolution de cette association, la municipalité a dû en reprendre la gestion en partenariat avec une association nouvellement créée. Malgré la bonne volonté des uns et des autres, la fréquentation de cet équipement a fortement baissé et aucun projet pédagogique n'a jamais été mis en place pour attirer les écoles ou autres groupes d'enfants comme cela été prévu à l'origine.

D'autre part, aujourd'hui, les conditions de travail au sein de la ferme se sont dégradées faute de moyens. Celles-ci ne sont plus satisfaisantes (problème de sécurité, de salubrité et d'hygiène) Cela a d'ailleurs été souligné et confirmé par l'agent municipal qui en a la charge lors du passage du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (CHSCT). Il faut d'ailleurs préciser que cet Agent Municipal a été détaché à la ferme communale, car initialement, il avait été recruté en qualité de maçon au sein des services techniques municipaux. Les visiteurs ne sont pas accueillis dans les conditions de sécurité nécessaires et réglementaires.

D'autre part comme l'indique la chambre Régionale des comptes, cet équipement ne génère aucune recette financière lui permettant de se financer un minimum. Elle souligne aussi que ce type d'équipement ne figure pas parmi les missions prioritaires que doit une ville à sa population.

Merci M. Hannebique. Est-ce que vous avez des observations ? M. Gonsse.

M. Franck Gonsse :

Là nous entendons des choses, qui se passent certes maintenant, mais parce qu'il y a eu une histoire qui est passée par là. C'est-à-dire une élection en mars 2014, et même en septembre 2013, avec une équipe qui rassemblait Cappelle normalement, mais qui aujourd'hui, on peut le remarquer, ça ne rassemble plus personne. Du moins du côté de cette majorité. La ferme communale a été faite par des bénévoles. Quand nous parlons de bénévolat, moi ça me fait rigoler. C'est vrai qu'il y a vraiment ce soir de la démagogie qui plane dans cette salle, et nous avons l'impression de voir plein de gens bénévoles, et qui ont été bénévoles, et qui ont fait plein de choses. Si je m'exprime par rapport à cette ferme communale, c'est parce que j'ai participé avec mon camarade Roger, qui avait souhaité améliorer et faire évoluer cette ferme communale qui existe depuis des années. Nous parlons qu'elle n'est pas aux normes, etc, il n'y a pas plus aux normes que quand nous nous sommes vraiment occupé de matérialiser cette ferme communale en faisant des allées en béton en ayant eu des subventions de la part de M. Yvan Renar, sénateur communiste qui a mis son euro dans cette affaire avec ses deux passions. Je trouve vraiment dommage, puisqu'on était partis vers une pédagogie, on était partis pour améliorer et pour recevoir de mieux en mieux les écoles qui ont été reçues des années, il y avait un peu de boue, c'est vrai, dans une ferme on n'est pas forcément sur du carrelage, on est dans la boue, on est en train de regarder tous les animaux de la ferme. En tout cas, nous nous votons contre cette délibération. Nous allons dire aussi deux mots sur une association qui est reliée en partie et qui où il y a eu une bonne ambiance. C'est ce fameux centre équestre. Pour le centre équestre nous avons peur d'arriver au même résultat que pour la ferme communale. Le centre équestre et la ferme communale sont un ensemble. Il y a des gens qui y travaillent, des cappellois qui y vivent, qui pratique du poney, du cheval, d'autres qui décrochent les poules, ou tout autres activités dans cette ferme communale. En ce qui concerne les cessions immobilières, et plus précisément la vente du centre équestre, nous ne pouvons malheureusement revenir sur vos positions, puisque c'est fait, ça a été voté, je rappelle que nous venons de passer deux conseils municipaux en moins d'un mois, et que vous avez tous voté POUR, les budgets primitifs qui prévoient de vendre, donc nous ne pouvons pas revenir en arrière. Nous regrettons simplement que nous en soyons arrivés là. Il est vrai que la situation de certains bâtiments, est préoccupante. On va tout de suite le dire pour éviter d'avoir un contre, car effectivement, on peut dire que dans les écoles, il y a des bâtiments qui sont préoccupants et qu'il faut sécuriser pour les cappellois. Là encore une fois, pas de démagogie, nous avons des dépenses à faire, mais il y en a qui ne sont pas à faire, et il y en que l'on peut continuer tranquillement à vivre et à donner aux cappellois satisfaction au travers des loisirs, de la culture, etc. Mais depuis votre élection en septembre 2013, rien n'a été fait, ni étudié pour tenter de sauver ces équipements, donc de ce centre équestre. J'ajouterai pour mémoire que M. Stéphane Gouvard qui est devenu le référent du tract "cappelle est à vous" depuis ce matin, aurait bien des difficultés à critiquer l'administration communale et la politique que vous menez depuis septembre 2013, car la plupart des sites, dont le centre équestre étaient de sa compétence, et je rappelle qu'il a été, qui plus est, président du centre équestre, et qu'il n'est donc pas étranger à la gestion qui a abouti à la situation d'aujourd'hui

pour ce centre équestre. C'est ça qu'il faut comprendre. Faites attention à la démagogie et au bla bla bla, et à toutes les bêtises qui peuvent être dites Nous souhaitons, nous trois, nous précisons car l'opposition s'élargit, que tout soit mis en oeuvre, et nous serons attentifs, car nous sommes intéressés par cette petite ferme communale, et c'est bien dommage de la fermer. Nous serons également attentifs au centre équestre, et aux services qui sont rendus, car le slogan, nous l'avons tous connu, et nous l'entendons tous, c'était le slogan de notre camarade Roger, "le cul d'un pauvre vaut le cul d'un riche". N'importe quelle classe sociale à Cappelle la Grande doit pouvoir monter sur un cheval ou un poney. C'est ça les valeurs que nous avons combattues, et que nous continuerons à défendre. Nous avec notre faible masse, car nous ne sommes que trois, nous serons attentifs pour que soit rendu aux cappellois un véritable service qui ne soit pas dégradé par rapport à cette pratique de cheval et de poney. Pourquoi nous voulons nous battre, car beaucoup de membre de cette association, avec M. Fiers son président, ont fait des efforts, ils ont loué les box, chose que nous ne voulions pas faire à Cappelle la Grande. M. Roger Gouvard interdisait de louer les box et il voulait donner les chevaux et placer les chevaux gratuitement pour l'intérêt des cappellois. Il a fallu faire un pas, et je pense que le centre équestre, et toute cette équipe ont eu l'intelligence à un moment donné, chose qui n'a pas été faite à l'époque, facile de critiquer, et de dire que maintenant il faut vendre et compagnie. Aujourd'hui, nous avons des gens conscients qu'il fallait faire quelque chose, et ils ont fait un pas. Maintenant il faut les récompenser, car ils louent des box et font rentrer de l'argent et ça fait coûter moins cher à la ville, et ça c'est très positif. Il faut donc étudier et essayer de trouver une solution, partenariat public-privé, mais surtout nous garderons à l'esprit, et nous serons dans les commissions pour regarder ça de près, et peut-être s'il le faut avec vous parce que nous aussi nous savons faire du travail avec une majorité. Nous ne sommes pas des tordus, des fois nous sommes contre, nous sommes fermes, nous savons ce que nous voulons pour la ville de Cappelle la Grande et nous essaierons de regarder pour sauver ce service qui est un sport, qui est un loisir pour les plus petits, et trouver une solution pour que ça ne soit pas enlevé. Il y a une qualité de service, car M. Fiers est diplômé pour entraîner nos jeunes à la pratique de l'équitation.

M. Julien Gokel :

Tout-à-fait !

s'il vous plait, merci d'avoir fait trembler les murs.

Juste deux choses. Sur la ferme communale, nous sommes d'accord sur l'ensemble des propos tenus, néanmoins, je rappelle que quand nous sommes arrivés aux responsabilités avec M. Le maire en septembre 2013, nous avons eu une assemblée générale avec l'ensemble de l'association et des bénévoles qui ont souhaité arrêter. La volonté de M Le maire n'était pas de fermer, on aurait pu fermer à partir du moment où il n'y avait plus de bénévolat, où la plupart des personnes ne souhaitaient plus,

M. Franck Gonsse :

On sait pourquoi !

M. Julien Gokel :

On sait pourquoi, néanmoins, il faut aussi continuer dans la vérité. M. Le maire a souhaité garder et mettre un agent de la ville sur la ferme communale, nous avons aussi embauché un contrat d'avenir, un jeune qui était bénévole. Nous avons mis une personne en place pour gérer la ferme communale, ça ne s'est pas très bien passé, clairement, mais ne venez pas dire que la volonté première de M. Le maire était d'arrêter la ferme communale.

M. Franck Gonsse :

oui, mais il faut donner les moyens aux travailleurs pour faire évoluer.

M. Julien Gokel :

On est toujours sur plus de moyens selon vous, alors qu'elle baisse. Il y a des choix à faire, des choix de M. Le maire ont été ceux-là. Nous ne pouvons donc pas continuer à garder cette ferme communale telle qu'elle est aujourd'hui, et elle a un coût extraordinairement fort sur le budget municipal. Je suis complètement d'accord avec ce que vous avez dit sur le centre équestre, je ne dirais pas le contraire, à titre personnel. Même au titre du groupe ici présent, personne ne prend plaisir, et personne ne décrit aujourd'hui le travail qui a été mené, à la fois par M. Fiers, et l'ensemble des bénévoles du centre équestre, ce n'est pas le but du jeu, et c'est clairement la réalité. Deuxième chose, on l'a dit, et on va le répéter ici, il est hors de question, et c'est la condition de la vente, que l'activité pour les cappellois soit sortie du contexte. Clairement c'est la condition pour l'acquéreur, si un acquéreur se présente, aujourd'hui c'est une inconnue, donc forcément nous sommes dans la théorie de la peur, quand il y aura un acquéreur, il devra permettre à l'association, et aux cappellois de pouvoir en bénéficier. Nous impliquerons l'ensemble du centre équestre et des adhérents sur le sujet.

M. Stéphane Gouvard :

Merci d'avoir dit que j'étais président du centre équestre pendant 6 ans. Je pense que j'ai respecté ce qui était dans notre majorité pour le club avec les obligations. J'ai fait ce qu'il fallait, nous avons fait des économies avec M. Fiers, nous avons eu grâce à ça, les moyens de faire le paddock, même si ça a été fait après. Nous avons trouvé une demi-lune, nous avons mis en sécurité la ferme car la grange à l'époque était dangereuse, donc nous l'avons fait abattre, nous avons renouvelé les chevaux, nous avons mis en place beaucoup de choses. Donc j'ai respecté mon rôle de président du centre équestre. Ceux qui sont présents et qui étaient là, le savent très bien. Il y avait de l'ambiance, de l'animation et du monde. Aujourd'hui il est facile de

dire que nous allons faire un partenariat public/privé à l'équitation SACHEFM a fermé avec de gros problèmes financiers et on a dit au revoir tout le monde. Le coût aujourd'hui, c'est 100 euros pour un enfant, 150 euros. Il était à 36 euros auparavant. Ils ont fait l'effort.

M. Franck Gonsse :
Vous avez voté les augmentations !

M. Stéphane Gouvard :
Ils ont fait l'effort, car il fallait le faire, et ils en sont conscients.

M. Franck Gonsse :
oh lala ! ça fait 3 ans qu'il vote pour tout.

M. Jacques Hannebique :
Le centre équestre n'est pas à l'ordre du jour !

M. Stéphane Gouvard :
Le centre équestre est une association et la ferme est une autre association.

M. Jacques Hannebique :
On parle de la ferme, c'est tout, le centre équestre viendra après.

M. Stéphane GOUVART :
Je n'espère pas, car ça serait la mort pour les 160 adhérents.

M. Julien Gokel :
S'il vous plait, le micro, on ne parle pas du centre équestre.

M. Stéphane Gouvard :
Sincèrement, il ne faut pas parler du centre communal et du centre équestre, c'est tout.

M. Julien Gokel :
Y a-t'il d'autres observations ?
je vous en remercie, nous passons au point 17

Au vu de ce rapport, au vu du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, au vu de l'avis du Comité d'hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail et du Comité Technique

Le Conseil Municipal décide, par 26 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE » de procéder à la fermeture de la ferme communale, d'autoriser Mr le Maire à procéder à la vente de l'ensemble des animaux de la ferme propriété de la commune, de préciser que l'Agent Municipal en charge de la ferme communale retrouve son cadre d'emploi ainsi que sa mission d'origine au sein des services techniques et autorise Mr le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

17) ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal considérant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel doit remplacer la prime de fonctions et de résultats (PFR), l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), la prime de service et de rendement (PSR) et l'indemnité spécifique de service (ISS),

CONSIDERANT, que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel sera mis en application au cours de l'année 2017 pour les agents dont le grade relève des catégories B et C,

VU, le budget de la Ville de CAPPELLE LA GRANDE, décide, A L'UNANIMITE, de maintenir le régime indemnitaire au personnel communal.

18) MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP ((Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel, à compter du 1^{er} juillet 2017, pour les cadres d'emploi dont les arrêtés ministériels sont parus.

19) REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'accepter la révision du tableau des effectifs du personnel communal.

20° REPRISE CONCESSION FAMILLE HANCK-FAVEAU : DELIBERATION ANNULEE

21° ACCUEILS DE LOISIRS 2017 : MODIFICATION DES TARIFS DES PERICENTRES A LA DEMANDE DE LA CAF

Monsieur l'Adjoint rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2016/06/10 du 09/12/2016, il a approuvé les conditions de fonctionnement ainsi que les tarifs applicables aux péricentres des centres de loisirs, à savoir :

- Deux structures péricentres : école Joliot-Curie et Jean-Jaurès permettant l'accueil des enfants de 4 à 11 ans, à partir de 8 H.00 jusque 09 H.00. Ce service est finançable par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- maintien des tarifs, pour 2017, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	8 H. 00 / 09 H.00
0 à 400 €	2 €
401 à 600 €	2.10 €
601 à 800 €	2.20 €
801 à 1000 € et +	2.30 €
Extérieurs	2.50 €

Or, les services de la CAF viennent de nous informer que ces tarifs sont trop élevés pour permettre l'attribution d'une subvention.

En conséquence, Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'adopter les tarifs proposés par la CAF, à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL	8 H. 00 / 09 H.00
0 à 400 €	0.25 €
401 à 600 €	0.45 €
601 à 800 €	0.60 €
801 et +	0.80 €
Extérieurs	1 €

M. Julien Gokel :

Merci M. Caigniez. IL y a-t'il des observations ?

M. Stéphane Gokel :

Uniquement que la CAF nous donne raison, nous voulions juste vous le dire.

M. Julien Gokel :

Oui, nous avons rétabli la situation.

M. Stéphane Gokel :

par rapport au pourcentage qui avait été fortement augmenté, notre réaction a été écoutée.

M. Julien Gokel :

oui tout à fait, c'est très bien, merci

M. Stéphane Gokel :

De rien !

22) CLASSE DE MER – ECOLE JOLIOT CURIE – CP/CM2 – MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS DIPLOMES

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, à titre exceptionnel, d'accepter de mettre à disposition des animateurs diplômés du service Périscolaire afin d'encadrer la classe de mer CP/CM2 organisée par l'école Joliot-Curie les 26, 27 et 28 juin 2017 à Merlimont. Ils seront rémunérés en heures supplémentaires ; cela représente un cout d'environ 220 €, par animateur, pour la ville.

En effet, cette prise en charge par la Ville permettra de diminuer le coût supporté par les parents.

M. Julien Gokel :

Avez-vous des observations supplémentaires sur le sujet ? Me Marchyllie

Me Isabelle Marchyllie :

Oui, merci, j'ai eu la chance de pouvoir accompagner ce projet à la demande de l'APE en qualité de conseillère départementale pour leur apporter une aide financière à cette classe de mer. Ils ont pu bénéficier de 1.200 euros pour accompagner ce projet, et encore baisser le coût supporté pour les parents. J'en profite, si vous le permettez de dire qu'il est possible, par l'enveloppe que je dispose au niveau du Département, d'accompagner les associations du canton, et notamment les associations cappelloises qui ont pu pour certaines déjà en bénéficier. N'hésitez pas à me solliciter à nouveau pour l'année qui vient.

M. Julien Gokel :

Je vous remercie, pas d'autres observations ? Nous passons au point 23

23) ECOLE DES BEAUX-ARTS : MODIFICATION DES CONDITIONS DE REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n° 2016/04/08 du 23/06/2016 il a autorisé le paiement, pour les personnes le souhaitant, de la cotisation annuelle de 150 € demandée aux adultes extérieures pour l'école des Beaux-Arts, de la façon suivante : 50 € payables fin septembre, 50 € mi-décembre et 50 € début avril.

Certains élèves remettant en cause le paiement du mois d'avril, pour des raisons d'absence personnelle, alors que la somme de 150 € est bien une cotisation annuelle, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, que le paiement de celle-ci se fera au mois de septembre, lors de l'inscription.

M. Julien Gokel :

Vous avez des observations ? Peut-être une petite précision Me Towlson sur le pourquoi ?

Me Annick Towlson :

A l'inscription, il n'y a eu aucun souci pour le versement des 50 euros. Pour le deuxième trimestre, pas de souci. Par contre pour le troisième trimestre, des personnes ont émis la cause "je ne veux pas payer 50 euros car il y a les vacances de Pâques" "Il y aura une semaine d'exposition" "Je pars en vacances" Donc les personnes ne veulent pas payer le troisième trimestre.

M. Julien Gokel :

Voilà, comme ça nous figeons la somme.

Je vous remercie, pas d'autres observations ?

24) CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LE SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS ET LA COMMUNE-ALIMENTATION ELECTRIQUE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CATHODIQUE D'UNE CONDUITE DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal est informé que le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois vient de procéder à la mise en place d'une canalisation d'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de ces travaux, le Syndicat de l'Eau sollicite l'autorisation d'implanter des équipements destinés à la mise sous protection cathodique, sur l'emprise de la parcelle cadastrée section AD n° 4 – 1. Rue du Pape Veld (Services Techniques Municipaux) – linéaire de l'emprise : 105 mètres.

Cette servitude qui s'étendra sur une bande de 1 mètre de largeur qui se situe le long de la limite Sud de la parcelle considérée donnera droit au SED :

- a) D'établir dans cette bande un réseau d'alimentation électrique 230 volts passé sous fourreau et repéré par grillage avertisseur ainsi qu'un coffret électrique positionné en limite ouest de la servitude. Les ouvrages sous-terrain devront être enfoncés dans le sol à au moins 0 m 70 de profondeur.
- b) D'une façon générale, pour lui-même ou tout personne dûment habilitée, de pénétrer et d'exécuter les travaux nécessaires sur ladite parcelle pour la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien et la réparation de tout ou partie de ce réseau électrique et ses équipements connexes dans le respect de l'intégrité des constructions existantes.
- c) De procéder aux adaptations nécessaires des éléments de clôture notamment pour la pose du coffret électrique.

D'autre part, le SED s'engage :

- a) A remettre en état les terrains à la suite des travaux de pose du réseau électrique et des équipements, étant formellement indiqué qu'une fois ces travaux terminés, le propriétaire aura la libre disposition de la bande de terrain susvisée mais prendra toutes les précautions nécessaires pour ne pas gêner le fonctionnement du réseau et équipements SED.
- b) A procéder aux réparations des dommages causés suite à un dysfonctionnement des équipements électriques installés.

Il est précisé au Conseil Municipal que cette servitude est consentie à titre gratuit, L'établissement de l'acte de servitude ainsi que cette publication restant à la charge du SED.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

25) ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DIPOSITION DES JARDINS FAMILIAUX

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Municipalité loue 42 parcelles de jardins familiaux, rue Timbaud. L'usage et l'entretien de ces parcelles sont réglementés par une convention signée avec chacun des locataires que le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de modifier de la façon suivante :

Article b) conditions d'entretien :

- Les parcelles devront être tenues en parfait état de propreté. Chaque locataire se chargera de l'évacuation des déchets dans les bacs prévus à cet effet.
- Toute parcelle non entretenue durant un mois complet écoulé sera irrémédiablement reprise par la Ville sans aucun préavis et sera attribuée à un nouveau demandeur.
- Chaque locataire devra entretenir les plantations existantes éventuellement sur son terrain : arbres, arbustes
- Aucune construction ne sera permise en dehors de mini serres.
- Les réserves d'eau doivent être impérativement couvertes (moustiques).
- Tout élevage, de quelque nature que ce soit, est strictement interdit.
- Il sera remis à chaque locataire un abri outils dont il aura à assurer l'entretien régulier.
- La Ville de Cappelle la Grande ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des vols ou détériorations.

26° DOMAINE DU CLOS DU CAP : DENOMINATION D'UNE RUE

Le Conseil Municipal est informé que le domaine du « Clos du Cap » est en cours de réalisation et qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination de la rue le desservant.

M. Julien Gokel
 Une proposition peut-être ? non

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de la dénommer : rue du « Clos du Cap ».

27) MOTION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ROUTE QUI PARTIRAIT DU ROND-POINT DU CRAYHOF, PASSERAIT DERRIERE L'USINE LESIEUR, POUR ARRIVER A LA PORTE DE L'USINE, RUE FLIPO PERMETTANT D'ACCEDER A LA ROUTE DE BOURBOURG

Le Conseil Municipal qui est informé que notre ville souhaite obtenir, depuis plusieurs années, l'aménagement d'une route qui permettrait d'accéder route de Bourbourg, par la Cité des Cheminots, ce qui améliorerait fortement la circulation dans notre ville, décide A L'UNANIMITE, d'adopter la motion suivante :

« La ville de Cappelle-la-Grande possède une situation géographique stratégique au sud de l'agglomération Dunkerquoise et a la particularité d'être la grande porte d'entrée de la Communauté Urbaine de Dunkerque faisant lien entre le territoire rural et le territoire urbain.

Elle est une commune fréquentée par de très nombreux automobilistes et poids lourds du fait de sa proximité avec les grands axes routiers que sont la RN225, l'A 16 ou encore la départementale 916. À cet effet, ils sont des dizaines de milliers de véhicules qui convergent à proximité ou plus directement dans les artères de notre commune, engendrant de nombreux encombrements, des accidents matériels qui pourraient dans l'avenir devenir plus graves au regard du facteur humain, etc...

Aujourd'hui, la ville de Cappelle-la-Grande est totalement enclavée puisqu'il existe trois possibilités de sortie : la rue du pape veld en direction de l'échangeur, la route de Bourbourg ou la route de Bergues dont le passage à niveau bloque la

circulation constamment créant une saturation du trafic et une insécurité routière certaine. Si le carrefour des sept planètes comme le « barreau de Cappelle » sont des aménagements que nous réitérons essentiels pour les usagers de notre commune et pour l'agglomération au sens large, nous présentons aujourd'hui une motion qui vise à défendre le projet de prolongement de la rue Flipo.

En effet, l'aménagement actuel de la ZAC du centre doit, à notre sens, s'accompagner d'une réalisation par la Communauté Urbaine de Dunkerque, d'une nouvelle route qui permettrait de faire la jonction entre la cité des cheminots de Cappelle-la-Grande et la route de Bourbourg en passant derrière l'usine Lesieur.

Cette route pourrait devenir dans l'avenir, un axe majeur de circulation pour notre commune et amener une continuité de la rue du Crayhof, qui est aujourd'hui déjà, un axe principal de notre commune par lequel passent les véhicules arrivant de la RN 225 mais aussi les habitants d'Armbouts- Cappel et d'autres villages voisins se rendant à Dunkerque.

Par conséquent, pour des questions de continuité, de fluidité de circulation mais aussi de sécurité, nous souhaitons interpeller par cette motion, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Maire de Coudekerque-Branche concerné par le tracé de la rue Flipo, et toutes les parties prenantes concernées afin que toutes les mesures nécessaires soient prises pour lever les différents points de blocage existant et définir la réalisation du prolongement de la rue Flipo, essentielle pour le nouveau lotissement de la ZAC du centre et pour l'ensemble des habitants de notre commune ».

M. Julien Gokel :

**Je vous remercie pour la teneur des débats qui ont été très animés. Je vous souhaite une bonne soirée.
Bon match à tous.**

Fait à Cappelle la Grande,
Le 14 avril 2017
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Julien GOKEL